

UNIVERSITE MOULUD MAMMERI TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES



Mémoire de fin d'études

*En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences Financière
et comptabilité
Spécialité : Finance et Banque*

*Le processus d'octroi de crédit d'investissement : Cas
de la CPA Tizi-Ouzou, Agence 194.*

Réalisé par :

DOURARI Farouk

GACEM Fouad

Dirigée par :

M^{me} ABDENOURI Fatma

Devant le jury composé de :

Présidente : CHEKAOUI SMINA

Examinatrice : HAMANI MALIKA

RAPPORTEUR : ABDENOURI FATMA

2021/2022

Remerciements

A l'issue de la rédaction de ce mémoire de master, nous tenons à remercier notre promotrice Mme Amiar pour la confiance qu'elle nous a accordée en acceptant de nous accompagner dans la réalisation de ce travail de recherche et pour ses multiples conseils et orientations ainsi pour la qualité de son encadrement exceptionnel et sa disponibilité durant notre préparation de ce mémoire.

Nos remerciements vont également à notre encadreur Mme Abdenouri fatma pour les précieux conseils et sa contribution à l'élaboration de ce travail.

Nos vifs remerciements vont également aux membres du jury et la Co-encadreur Mme Yefsah pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner et évaluer notre travail.

***D**édicace*

Je dédie ce travail à :

*A Mes très chers parents qui m'ont toujours soutenu et
encouragé tout au long de mon travail.*

*Ma grand-mère qui n'a jamais cessé à me donner des
conseils pour devenir meilleur.*

A tous mes amis.

*A toutes les personnes qui ont contribués de près ou de
loin à la réalisation de ce mémoire.*

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : La PME et son financement.....	4
Introduction.....	4
Section 1 : Définition et caractéristiques de la PME	4
Section 2 : Le financement des PME	11
Conclusion	31
Chapitre II : Les crédits d'investissement	32
Introduction.....	32
Section 1 : Généralités sur les crédits d'investissement	32
Section 2 : Les risques et les garanties	37
Conclusion	43
Chapitre III : Le processus d'octroi d'un crédit d'investissement	44
Introduction.....	44
Section 1 : Les documents constitutifs d'un dossier d'investissement.....	44
Section 2 : L'analyse de la rentabilité d'un projet d'investissement.....	52
Conclusion	59
Chapitre IV : Etude d'un cas pratique.....	60
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil	60
Section 2 : Présentation du projet d'investissement	68
Conclusion	78
Conclusion générale	79

Introduction

Aujourd'hui, l'impression globale que donne l'économie actuelle est celle d'une prédominance des multinationales. Or, les PME sont les poumons de l'économie ; elles contribuent au développement et la croissance des pays, aussi bien dans les pays industrialisés avancés que dans les économies émergentes.

L'économie algérienne qui reste complètement dépendante par rapport à ses exportations d'hydrocarbures, chose qui oblige le pays à diversifier son économie les PME sont devenues un élément essentiel à la diversification économique et sociale du pays : en contribuant à la formation du PIB hors hydrocarbures et à la création d'emploi.

En effet Le secteur des PME en Algérie enregistre ces dernières années un saut quantitatif assez remarquable, Les statistiques officielles montrent que la population des PME a dépassé la barre de 1000000 unités à la fin de l'année 2019, cet essor s'explique notamment par les différents dispositifs mis en place par l'État depuis une dizaine d'années en matière d'aide et d'orientation à la création, de financement, de mise à niveau. Ces statistiques demeurent faibles par rapport à nos voisins de Maghreb pour diverses raisons en l'occurrence les différentes contraintes internes et externes du climat des affaires.

Cependant, Les pme éprouvent des besoins de capitaux pour financer leur activité commerciale, d'une part, et s'équiper (terrain, bâtiments, équipements, machines.....), d'autre part, Parmi les différentes sources de financement auxquelles l'entreprise peut recourir, la banque reste privilégiée.

Cette dernière propose à ces partenaires une panoplie de crédit, qui comporte un risque, et la banque doit prendre l'ensemble des précautions pour éviter le non recouvrement des crédits accordés. Ces précautions peuvent se situer d'abord au stade de la négociation avec le client et l'étude de sa demande. En effet, dans cette phase, se détermine les conditions d'octroi de ce qu'il convient d'appeler « un bon crédit ». Autrement dit, un crédit pour lequel le risque de non remboursement est d'avance minimisé.

C'est dans ce cadre que nous nous intéressons au processus de l'octroi de crédits d'investissement aux pme, La banque en effet, joue un rôle primordial dans la vie économique, en l'occurrence dans la promotion des pme en leur facilitant l'accès aux sources de financement.

Compte tenu de ce qui a été présenté précédemment, on définit la problématique de cette étude comme suit :

Comment se déroule le processus de financement d'un projet d'investissement d'une pme au sein d'une banque ?

Dans le but de mieux cerner la problématique énoncée auparavant, il serait nécessaire de répondre aux sous interrogations suivantes :

- Quelles sont les formes de financement disponible et accessible aux pme ?
- Comment évaluer un projet d'investissement avant de le réalisé ?
- Comment la banque peut-elle répondre aux besoins et aux demandes formulées par les PME en termes de crédit d'investissement ?

Pour répondre aux questions précédentes, une division du travail en quatre chapitres sera nécessaire. Le premier chapitre intitulé La PME et son financement sera consacré à des généralités sur les PME, leurs besoins et sources de financement ainsi que leur rôle dans l'économie. Dans le deuxième chapitre nous évoquerons les crédits d'investissement ainsi que les risques et les garanties liées au crédit, Le troisième chapitre traitera Le processus d'octroi d'un crédit d'investissement, elle est subdivisée en deux sections ; dans la première, nous avons essayé de donner les documents constitutifs d'un dossier d'investissement, le second aborde l'analyse de la rentabilité d'un projet d'investissement. Enfin nous clôturons ce mémoire par illustrer ce qui a été expliqué dans les chapitres précédents en abordons une étude de cas relative à une demande d'octroi de crédit d'investissement dans un établissement financier en Algérie CPA Tizi-Ouzou, Agence 194.

Dans le contexte de notre recherche, les hypothèses formulées sont les suivantes :

- **Première hypothèse :** L'évaluation financière est importante dans la décision d'investissement.
- **Deuxième hypothèse :** Les garanties sont importantes pour la banque afin de faire face aux risques potentiels.

Objectif de ce travail

Montrer la démarche poursuivie par le banquier dans la prise de décision d'octroi ou de refus de crédit d'investissement.

Objectif spécifique :

- Identifier les spécificités des crédits bancaires aux PME ;
- Identifier les éléments décisifs qui influencent la décision de la banque sur les crédits aux PME.
- Ainsi, ce travail permet de donner une vision globale sur le crédit d'investissement destinée aux différents lecteurs susceptibles d'aborder ce thème, quel que soit leur statut de l'étudiant au professionnel cherchant à approfondir leurs connaissances dans le domaine.

Motif du choix du thème

Le thème de notre travail de recherche est motivé par les deux raisons suivantes : L'importance des PME et de l'investissement dans l'économie de tout pays d'où la nécessité de les financer afin d'assurer leur pérennité et à créer davantage de l'emploi.

Méthodologie de recherche

La méthodologie adaptée s'articule autour de deux volets :

La démarche descriptive qui permet de décrire et d'étudier l'objet du thème en utilisant les techniques documentaires qui consiste à collecter les informations répertoriées dans les ouvrages, journaux officiels, mémoires et revues....etc.

Une démarche analytique à travers l'étude de cas au sein de la CPA Agence 194 TIZI-OUZOU.

Introduction

Dans tous les pays du monde, les petites et moyennes entreprises représentent l'écrasante majorité de l'ensemble des activités. Elles contribuent également d'une manière importante à l'emploi et à la production.

Non seulement les PME sont les moteurs de la croissance et de la création d'emplois au niveau local, mais elles contribuent aussi, de plus en plus, à relever des défis prioritaires notamment en ce qui concerne le développement durable et la prestation des services publics.

Ce chapitre est consacré à l'étude de la notion de PME et à son rôle dans l'économie. Le chapitre est structuré en deux sections, la première section porte sur des généralités sur les PME et de son rôle dans l'économie, la deuxième aborde les besoins et les sources de financement des PME.

SECTION 1 : DEFINITION ET CARACTERISTIQUE DE LA PME**1. Définition générale**

Il n'existe aucune définition universelle acceptée par tous du terme PME. Chaque pays, institution régionale, agence de développement définit ce segment d'entreprises selon des critères quantitatifs et juridiques qui lui sont souvent propres : nombre d'employés, actif total, chiffre d'affaires, etc. Le principal critère utilisé est celui du nombre de salariés.

En Algérie par exemple on considère que les PME sont les entreprises comprenant entre 10 et 250 salariés tandis qu'en France les PME peuvent contenir jusqu'à 500 salariés.

On peut distinguer diverses définitions dans la littérature concernant les PME. A cet effet, pour formuler une définition plus accomplie et plus proche de la notion de PME, nous implique de passer en revue certaines définitions de certains auteurs.

2. Quelque définition de la PME

Selon BRESSY.G, C. KONKUYT ; les PME : « sont les entreprises dont l'effectif salarié est inférieur à 50. Elles englobent les très petites entreprises (moins de 1 salariés), les petites entreprises (10 à 49 salariés) et les moyenne entreprises (50 à 449) »¹

Frédéric Teuton définit les PME "petites et moyennes entreprises" comme étant "Des firmes dans lesquelles les chefs d'entreprises assurent personnellement les Responsabilités financières, techniques et sociales. Quel que soit leur forme juridique. Selon le critère le plus usité, les petites et moyennes entreprises sont de 10 à 500".²

Les petites entreprises "inclues dans les PME" sont celles qui emploient de 10 à 50 salariés.

D'après LASARY "les PME ce sont celles dont les effectifs employés ne dépassent pas 500 salariés. Ce critère est en quelque sorte critiquable dans la mesure où on inclura dans le pourcentage aussi bien les micro-entreprises que les PME-PMI performante, structurées"³

2.1 Définition des PME algériennes par la loi n°17-02 du 10 /01/2017

La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de dix (10) à quarante Neuf (49) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre cent (400) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas deux cent (200) millions de dinars algériens. La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de dix (10) à quarante.⁴

Tableau N°01 : Définition de la PME en Algérie

Taille d'entreprise	Effectifs	CA (D.A)	Total du bilan (D.A)
Moyenne	50 à 250	400 millions à 4 milliards	200 millions à 1 milliard
Petite	10 à 49	< 400 millions	≤ 200 millions
Très petite	1 à 9	< 40 millions	≤ 20 millions

Source : Tableau construit à partir des informations extraites de la loi n° 17-02 du 1 janvier 2017.

¹ BRESSY G, C KONKUYT «économie d'entreprise», 2000, Dalloz, paris, p78.

² FREDERIK Teulon, "vocabulaire économique", collection que sais-je, Edition, Alger, 1996, p.93.

³ LASARY, "Economie d'entreprise", Edition El dar el othmania, Alger, 2007, p.12.

⁴ Loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

2.2 France

Une PME est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros ;⁵

Tableau n02 : Définition française de la PME

Entreprise	Effectif	Chiffre d'affaires	Bilan annuel
Micro entreprise	De 01 à 09 Employés	-	-
Petite entreprise	De 10 à 49 Employés	<40 millions€	<5millions €
Moyenne entreprise	De 50 à 500 Employés	<70 millions€	<27millions €

Source : Revue problèmes économiques op-cit, p10.

2.3 Canada

Au Canada L'établissement qui emploie en moyenne moins de 500 personnes pour une année donnée. Ne doit pas avoir un actif supérieur à 25 millions de dollars et ne doit pas être détenue à plus de 25 % de son capital par une entreprise de plus grande importance

Tableau n03 : Définition canadienne de la PME

Micro-entreprise	1-4 employés
Petite entreprise	5-99 employés
Moyenne entreprise	100-499 employés
Grande entreprise	500 employés et plus

Source : http://www.ic.gc.ca/eic/site/cissic.nsf/fra/h_00005.html#pindex.

2.4 Suisse

En Suisse, l'Office fédéral de la statistique définit les petites et moyennes entreprises comme des entreprises de moins de 250 employés les catégories sont les suivantes :

- Micros entrepris : 1 à 9 employés.
- Petites entreprises : 10 à 49 employés.
- Moyennes entreprises : 50 à 249 employés.
- Grandes entreprises : 250 employés ou plus.

⁵ <https://www.economie.gouv.fr/cedef/definition-petites-et-moyennes-entreprises>

3. Les caractéristiques et spécificités des PME

3.1 La petite taille

Dès les années soixante le premier facteur discriminant qui a été mis en évidence pour établir la distinction entre grande entreprise et petite entreprise est celui de la taille, un facteur qui constitue même un élément prédictif majeur de la structuration d'une organisation « Plus une organisation est de grand taille, plus sa structure est élaborée plus les tâches y sont spécialisées, plus ses unités sont différenciées, et plus sa composante administrative est développée ⁶»

La simple structure et la flexibilité des pme lui permet d'être réactive à toute modification de l'environnement, cette organisation exerce le faible coût de structure, ce qui peut lui donner l'avantage concurrentiel par rapport à des entreprises de grande taille.

La petite taille d'une entreprise lui permet aussi de répondre plus facilement aux aléas de la demande.

La PME affiche une grande souplesse qui lui permettant d'avoir une certaine vitesse de réactivité à toute modification d'environnement.

3.2 Centralisation de la gestion des PME

C'est-à-dire la centralisation de la prise de décision chez un seul individu qui est le plus souvent le propriétaire-dirigeant, Le patrimoine familial de dirigeant de PME se fusionne avec celui de l'entreprise au travers laquelle il poursuit la réalisation des objectifs de l'organisation.

3.3 Une faible spécialisation de travail

Contrairement aux grandes entreprises qui disposent d'une organisation fonctionnelle garante de la spécialisation, les PME privilégient la polyvalence en effet selon la formule consacrée, on dit que tout le monde fait un peu de tout* "ce qui signifie cette déspecialisation conduit souvent, selon M. Marchesnay et Julien. M.P, à laisser un maximum d'initiative aux personnes, la détermination des plans de charge faisant souvent même l'objet d'une véritable négociation avec l'employé⁷".

⁶ O. TORRES « Les PME », domino FLAMMARION, 1999, p17.

⁷ G.A. koukou Dokou, M.Baudour, M.Roge « accompagnement managérial et industrie de la PME », 2000 harmattan, paris, p 02

3.4 Un système d'information interne peu compliqué et moins organisé

L'information circule de manière efficace même si elle revêt un caractère informel, elle est souvent partielle, et échangée dans l'action, par contacts directs ou par dialogue par contre les grandes entreprises doivent mettre en œuvre un mécanisme formel et écrit qui permet de transmettre l'information dans le contrôle.⁸

3.5 Un système d'information externe courant

Le système d'information des pme est basé sur le dialogue et les contrats directs, l'information transmise étant tactile et peu codifiée.

3.6 Une stratégie intuitive ou peu formalisée

Il est largement rapporté que les dirigeants de P.M.E. sont peu enclins à développer des modèles de planification stratégique car ils considèrent que le simple recours à l'intuition leur permet de prendre les décisions importantes au bon moment, les dirigeants sont suffisamment proche de ses collaborateurs et employés pour leur annoncer oralement les décisions qu'il impose sans formaliser par écrit sa stratégie.

4. Rôle des PME

La PME occupe actuellement une fonction centrale à plusieurs égards : (emploi, valeur ajoutée, aménagement du territoire...)⁹

4.1 Création d'emploi

La création d'emploi constitue un problème de premier ordre dans le monde entier. C'est dans ce cadre que les PME jouent le rôle de stimulateur continu de la création. Elle permet la création du maximum d'emplois, stables et rémunérateurs dans les plus brefs délais. La main d'œuvre recrutée n'étant pas nécessairement d'une grande spécialisation.

4.2 La création de la valeur ajoutée (VA)

Pour assurer leur activité, les PME ne sont pas seulement en relation avec les ménages, qui achètent leurs services et à qui elles vendent leurs productions, elles ont aussi des échanges avec d'autres entreprises. La valeur ajoutée créée par la PME se mesure par la différence des biens qu'elle vend et la VA de ce qu'elle a acheté pour produire ces ventes.

⁸ GANIM Messa, op. Cit, P 55

⁹ Idem, p 46.

4.3 La distribution des revenus

La valeur ajoutée créée par chaque PME recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à :

- Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts).
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays. Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise, de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles...

4.4 Aménagements du territoire

La PME est un moyen privilégié pour faciliter la reconversion de certaines régions, et pour développer progressivement l'emploi industriel dans une région marginalisée dans le passé. Les PME permettent aussi d'adapter l'offre d'emploi, aux besoins locaux.

4.5 L'innovation

L'entreprise dispose d'une arme stratégique majeure pour assurer son développement, cette arme est l'innovation, qui fait appel à la recherche et débauche sur une invention utile aux consommateurs. Elle s'appuie toujours sur les progrès techniques et scientifiques.

5. L'évolution des PME en Algérie

La majorité des PME a été créée au cours de la période 1995-2000. Avant 1990, le nombre annuel de création de PME était largement inférieur à 1000 par an. Il atteint presque 52 000 en 2008, et dépasse les 1 000 000 en 2019.

Tableau n04 : Les chiffres clés des PME en Algérie

Population totale des PME (tous statuts confondus)	1 171 945
PME créées en 1er semestre 2019	31 194
Cessations d'activités (PME privées)	8 195
PMI privées	1171701
PME publiques	244
Emplois (agents)	2818736
Importations (Millions de \$)	22 146,95
Exportations (Millions de \$)	18 964,13

Source : Ministère de l'industrie et des Mines, Bulletin d'informations statistique de la PME (2019).

Tableau n05 : Evolution de la population des PME en Algérie de 2010 à la fin du 1er semestre 2019.

	PME privées		PME publiques		Total	
	Nombre	Evaluation annuel	Nombre	Evaluation annuel	Nombre	Evaluation annuel
2010	618515	+31612	557	- 34	619072	+31578
2011	658737	+40222	572	+15	659309	+40237
2012	711275	+52538	557	- 15	711832	+52523
2013	777259	+65984	557	0	777816	+65984
2014	851511	+74252	542	- 15	852053	+74237
2015	934037	+82526	532	- 10	934569	+82516
2016	1022231	+88194	390	- 142	1022621	+88052
2017	1074236	+52005	267	- 123	1074 503	+51882
2018	1141602	+67366	261	- 6	1141 863	+67360
30/06/2019	1171701	+30099	244	- 17	1171 945	+30082

Source : Elaboré par nous-mêmes d'après les données du Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME (2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019).

6. Caractéristiques des PME Algériennes

Les petites et moyennes entreprises en Algérie sont caractérisées par :

- Une structure financière souvent fragile ;
- La prédominance du capital amical et familial ;
- Supériorité des micro-entreprises (97% des PME en Algérie (2018) sont des TPE avec moins de 10 salariés) ;
- Management faible et traditionnel ;
- Manque d'encadrement technique ;
- Faiblesse de l'activité de sous-traitance, les différentes techniques de croissance sont non maîtrisées et peu utilisées ;
- Manque d'informations fiables et actualisées ;
- Manque d'innovation et faiblesse de l'accumulation technologique.

SECTION 2 : LE FINANCEMENT DES PME

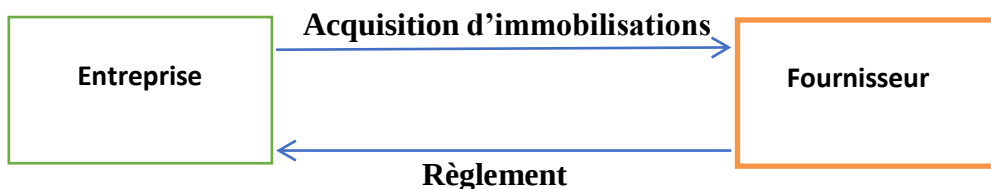
1. Les besoins de financement des PME

1.1 Besoin de financement du cycle d'investissement

Le cycle d'investissement : L'investissement est l'acquisition de biens durables permettant à l'entreprise de se procurer un avantage économique futur. En comptabilité, le terme utilisé est immobilisation.

Chaque investissement est une suite d'opérations dans un ordre bien précis. C'est pour cela que l'expression cycle d'investissement est utilisée. Le cycle d'investissement est un cycle long car, généralement, les opérations se déroulent sur un certain nombre d'années. Les opérations du cycle d'investissement sont¹⁰ :

- L'acquisition de l'immobilisation auprès d'un fournisseur



¹⁰ <https://www.maxicours.com/se/cours/le-cycle-d-investissement/>.

- Les flux économiques générés par l'investissement

L'investissement permet d'obtenir des encaissements dans le futur ou de baisser les coûts.

Les investissements sont généralement financés par :

- Les apports en fonds propres des actionnaires ;
- La capacité d'autofinancement générée par l'activité de l'entreprise ;
- Le recours aux financements externes (crédits moyens et long terme bancaire ou crédit-bail).

1.1.1 Les différents besoins de cycle d'investissement

Le cycle d'investissement est défini comme étant l'ensemble des opérations relatives à l'acquisition ou à la création des moyens de production incorporels (brevets, fonds commercial...), corporels (terrain, construction, matériel de transport, etc.), ou financiers (titres de participation, etc.). Il englobe également la partie immobilisée de l'actif de roulement (stock, créances, ...etc.)¹¹

Au moment de la création de l'entreprise et au cours de son développement, l'investissement dépendra des objectifs et des stratégies choisies. Tel que : l'amélioration de la qualité des produits, chat d'un bien.

Cependant, pour accéder aux investissements ciblés l'entreprise doit disposer de ressources financières importantes stable et durables, Ces investissements sont caractérisés par leur longue durée, qui commence avec l'achat initial et se termine avec la cession ou la mise au rebut de l'actif concerné.

Quel que soit sa taille, l'entreprise peut engager un ensemble d'actions donnant lieu à des investissements :¹²

- Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf. Ces investissements sont très fréquents.
- -Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de Productivité qui vise la compression des coûts de fabrication.

¹¹ Belkahia. R, & Oudad. H (2007), « Finance d'entreprise : Analyse et diagnostic financiers : Concepts, outils, cas corrigés », Imprimerie Najah el Jadida Casablanca.

¹² Ginglinger. E, « Gestion financière de l'entreprise », Edition Dalloz, 1991, p 45.

- Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation (Investissements d'expansion).

1.2 Les besoins de financement liés à l'exploitation

"Le cycle d'exploitation correspond à l'ensemble des opérations successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matières premières, marchandises...) Jusqu'à l'encaissement du prix de vente des produits (ou des services) vendus"¹³

Approvisionnement, fabrication, commercialisation, livraison, facturation, génère un flux monétaire sur plusieurs semaines à plusieurs mois, et implique les agents économiques nécessaires à ce cycle, Le cycle d'exploitation génère des coûts qui doivent être financés et optimisés. Une partie plus ou moins importante du financement du cycle d'exploitation est assurée par le recours au crédit de trésorerie.

Le besoin de financement du cycle d'exploitation dépend de sa durée (qui est en forte relation avec la durée d'écoulement des stocks, la durée des crédits accordée aux clients, la durée du processus de production), la durée des crédits obtenus des fournisseurs, et l'évolution de certains éléments d'exploitation (tel que les salaires, les charges sociales...).

Ainsi, la différence entre les besoins, liés aux stocks et aux clients, et les ressources, liées aux fournisseurs, constitue le besoin en fonds de roulement (BFR).

Notion de besoin en fond de roulement

Le besoin en fonds de roulement définit la somme que l'entreprise doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties. Ces décalages sont couramment dus à l'exploitation de l'entreprise.

Trois variables influencent le BFR :

- Le délai de paiement (qui est négocié auprès des fournisseurs) ;
- Le délai de règlement (qui est accordé aux clients au moment de la commande) ;
- Le délai de rotation des stocks.

¹³ Barreau. J, Delahaye, & Delahaye .F, « Gestion financière : DECF 4 », 14eme édition, Dunod, 2005.

$$\text{BFR} = \text{Actifs circulant} - \text{Dettes courantes.}$$

- Si le solde est positif, les emplois sont supérieurs aux ressources.
- Si le solde est négatif, c'est une ressource dégagée par l'exploitation. Dans ce cas, on parlera alors de « BFR négatif ».

Le BFR est constitué de l'ensemble des comptes suivants :

- Les stocks : matières premières, marchandises, produits et travaux en cours, produits en cours, produit finis.
- Les créances d'exploitation : encours clients, avances et acomptes versés sur commandes à des fournisseurs, autres créances d'exploitation, charges constatées d'avance, effets escomptés non échus.
- Les dettes d'exploitation : dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, avance sur commandes reçus des clients, produits constatés d'avance et d'autres d'exploitations.

1.3 Les besoins liés à l'innovation

Fondamentalement, l'innovation désigne l'introduction de quelque chose de nouveau dans l'entreprise. Il pourrait s'agir :

- de l'amélioration ou du remplacement de processus d'affaires pour augmenter l'efficacité et la productivité, ou pour permettre à l'entreprise d'étendre la gamme ou la qualité des produits ou services existants.
- du développement de produits et services entièrement nouveaux et améliorés - souvent pour satisfaire au changement rapide de la demande ou des besoins des clients ou des consommateurs
- d'ajouter de la valeur aux produits, services ou marchés existants pour distinguer l'entreprise de ses concurrents et augmenter la valeur perçue pour les clients et les marchés

"Plusieurs entreprises comptent sur la créativité et l'innovation pour survivre sur un marché en pleines mutations et en forte concurrence".¹⁴

¹⁴ Boldrini .J-C, (2008), « Caractériser les pratiques de conception des PME pour mieux accompagner leurs projets d'innovation », Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, 21(1), 9–34.*

Dans le cas algérien, la relation de la PME avec l'innovation reste difficile car elle est non achevée. Effectivement, plusieurs variables influent sur le processus de l'innovation dans les PME algériennes :

- "Elles fonctionnent selon un mode affectif dont l'objectif est de réunir les membres de la famille et toute la génération, de les protéger en transmettant des valeurs telles que la sécurité, l'émotion, les sentiments, la tradition qui sont les maîtres mots. Cette manière de voir l'entreprise influence inévitablement sur les décisions, les formes d'organisations et même sur les dirigeants. C'est les contraintes les moins évidentes et les moins visibles (culture, normes, valeurs, religion, représentations...)"¹⁵
- principalement, l'entreprise fonctionne selon une logique économique dont l'objectif est de produire, croître, et réaliser des profits. La concurrence, le marché, l'innovation sont des sésames de son existence.

L'innovation dans les PME algérienne semble très faible et cela est dû principalement à deux raisons :

- Le comportement des entrepreneurs algériens qui reste profondément enraciné dans les actions sociales (cela engendre un environnement peu propice aux entités innovantes qui souhaitent croître rapidement)
- Le projet d'innovation ou de développement est souvent un choix risqué et coûteux, le coût des travaux de recherche et de développement est parmi les principales contraintes qui handicapent de tels travaux.

2. Les sources de financement des PME

Les PME comme toutes autres entreprises, Pour financer leurs activités et leurs investissements doivent avoir les fonds nécessaires. Les PME font appel à des ressources internes autrement dit ils utilisent leurs propres ressources pour se financer constitués principalement par le capital social et l'autofinancement.

Cependant, Lorsque l'autofinancement ne permet plus de faire face à ses besoins de financement, les PME recourent prioritairement à d'autres sources externes : endettement et ouverture du capital.

¹⁵ Charif. M, Tabet. W, (2010), « Contingences et limites de la GRH dans l'entreprise Algérienne », Actes du XX Ie congrès de GRH, « GRH EN PME : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE », Saint Malo, France, Novembre.

Dans le développement s ci-dessous on va s'intéresser à l'étude des différentes sources de financement des petites et moyennes entreprises.

2.1 Les sources de financement interne

On parle de financement interne lorsque l'entreprise peut satisfaire son besoin de financement grâce aux ressources disponibles à l'intérieur de l'entreprise. Nous distinguons essentiellement le capital social et l'autofinancement :

➤ **2.1.1 Le capital social**

"Le capital social d'une entreprise est constitué de l'ensemble des sommes mises à sa disposition par ses propriétaires"¹⁶ l'apport de capital par les associés s'effectue :

- A la création de l'entreprise : il s'agit de la constitution du capital social ;
- Au cours de la vie de l'entreprise, c'est un moyen d'accroître les ressources stables, ainsi que la capacité d'endettement.

➤ **2.1.2 L'autofinancement**

2.1.2.1 Définition de l'autofinancement

C'est le fait pour une entreprise de financer son activité, et notamment ses investissements à partir de ses capitaux propres existants, de sa propre rentabilité (Caf, réserves, plus-values) de son épargne et de ses amortissements comptables.

L'autofinancement joue un rôle fondamental dans le développement de l'entreprise, il lui permet d'assurer la croissance, il renforce son indépendance financière, notamment son Indépendance vis à vis des tiers prêteurs (Cette indépendance financière permet d'améliorer les marges de manœuvre en cas de difficulté. D'apprécier également la solvabilité finale de l'entreprise).

"L'autofinancement est égal à la différence entre la capacité d'autofinancement et les dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice".¹⁷

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes distribués au cours de l'exercice.}$$

¹⁶ CAPUT Jean-Yves, « l'économie de A à Z » Edition : HATIER.PARIS.2004 P.38.

¹⁷ Michel ALBOUY, « Financement et cout du capital des entreprises », Eyrolles, Paris, 1991, p.95.

La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi cash-flow ou marge brut d'autofinancement, désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de ses activités qui permette d'assurer son financement.

2.1.2.2 Avantages et inconvénients de l'autofinancement

Les avantages et inconvénients de l'autofinancement sont présentés comme suit :

▪ Les avantages

- Indépendance financière, L'entreprise n'a pas à rembourser de prêt auprès d'une banque ou d'un investisseur.
- Un niveau suffisant d'autofinancement assure à l'entreprise une plus grande liberté d'investissement
- l'autofinancement facilite et accélère le processus d'investissement.
- Contrôle total des prises de décisions, Avec l'autofinancement l'entreprise n'a de compte à rendre à aucun investisseur et peut donc librement définir sa stratégie de développement.

▪ Les inconvénients

Les inconvénients de l'autofinancement sont :

- Ressources financières insuffisantes, La capacité de financement de l'autofinancement peut, en fonction des besoins de l'entreprise, s'avérer bien trop limitée pour assurer le développement de l'activité.
- La mise en réserve des résultats réduit le montant des dividendes distribués aux actionnaires.
- dans la phase de démarrage ou de création de l'entreprise, l'autofinancement est souvent très faible.
- Trésorerie difficile à construire, lorsqu'une entreprise exerce son activité uniquement grâce à l'autofinancement, elle reverse généralement la quasi-totalité de ses bénéfices dans le maintien et le développement de l'activité. Il est donc difficile de construire une trésorerie.

2.2 Les sources de financement externes

Le financement externe regroupe tous les modes de financement auxquels une entreprise peut recourir sans utiliser sa trésorerie et son épargne. Elle va donc faire entrer de l'argent de l'extérieur pour financer un investissement ou un besoin. On distingue deux

Types de financement externe, le financement externe direct et le financement externe indirect.

➤ **2.2.1 Financement direct**

Consiste à se financer sur les marchés financiers en allant directement demander aux épargnants (les investisseurs privés ou les fonds d'investissement) des fonds. Ce type de financement est dit direct puisque la relation est désintermédiée.

2.2.1.1 Le marché des capitaux

Sur les marchés de capitaux se rencontrent les offres et demandes de capitaux à court, moyen et long terme. L'équilibre de ce marché est assuré par les banques centrales.

Le marché des capitaux à différentes fonctions. Parmi les plus importantes, on peut citer : le financement permanent de l'économie mondiale, le maintien la liquidité de l'épargne, le financement des entreprises.

Le marché de capitaux comprend deux types de marchés qui sont :

2.2.1.1.1 Le marché monétaire

Le marché monétaire est le marché de l'argent à court terme. En pratique, les opérations se concentrent sur des échéances de moins d'un an. Le marché monétaire permet de combler les besoins de financement à court terme des banques, de l'État mais aussi des entreprises, grâce aux placements liquides ou à courte échéance des entreprises, des banques, des compagnies d'assurance et autres investisseurs institutionnels. Il comprend deux compartiments ; le marché interbancaire et le marché des titres courts.

✓ Marché interbancaire, il est réservé aux banques. Ou s'effectue l'échange des actifs financiers de court terme, entre un jour et un an. C'est un marché de gré à gré, autrement dit les banques traitent et négocient librement entre elles.

✓ Le marché des titres courts, c'est un marché qui offre la possibilité d'une diversification des sources de financement des émetteurs ainsi que des supports de placement à la disposition des investisseurs, ou les banques, les entreprises, l'état peuvent émettre ou s'échanger des titres négociables.

2.2.1.2 Le marché financier

Le marché financier représente l'ensemble des offres et des demandes de capitaux pour des souscriptions au capital social des entreprises et des placements à long terme. Sur ce marché sont émis et négociés des titres dont l'échéance est généralement supérieure à sept ans et comporte deux compartiments : le marché primaire et le marché secondaire qui est communément appelé la Bourse.¹⁸

➤ **2.2.2 Financement indirect**

La volonté de garder le contrôle et la difficulté d'accéder aux autres moyens de financement direct pousse les propriétaires ou les dirigeants des pme à privilégier le financement bancaire. En effet, le financement bancaire est la première forme de financement externe à laquelle les petites et moyennes entreprises font appel.

Le financement bancaire se présente à travers plusieurs formes de crédits avec des durées et des objectifs différents que la banque accorde à savoir :

2.2.2.1 Les crédits à court termes

Un crédit à court terme est un crédit dont la durée est en générale inférieure à deux ans et ont pour objet d'assurer l'équilibre de la trésorerie de l'entreprise. Ils servent, par exemple, à couvrir un temps de stockage, un délai de fabrication ou un délai de paiement consenti aux clients et permettent ainsi de faire face aux dépenses courantes de l'activité (salaires, loyers, etc.). On en distingue deux types : les crédits de trésorerie et les crédits par mobilisation de créances.

➤ **Les crédits de trésorerie**

Le crédit de trésorerie est un type particulier de crédit à court terme. Il s'agit d'une solution de financement dont l'entreprise peut disposer pour assurer le bon fonctionnement de son activité. Il faut distinguer la facilité de caisse du découvert bancaire et le crédit de campagne.

➤ **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est une permission de découvert en compte transitoire accordée par la banque. Ce crédit de trésorerie offre la possibilité à l'entreprise de gérer de façon plus souple ses dépenses immédiates et ses gains différés.

¹⁸ network-counsels.com

L'avantage principal de ce crédit est le financement du décalage transitoire entre les dépenses et les recettes.

En effet, il permet de couvrir les incidents financiers qui pourraient survenir. Par exemple, un retard de paiement peut mettre un chef d'entreprise dans une situation difficile dans la mesure où cette somme était destinée à régler les salaires des employés.

➤ **Le découvert bancaire**

Le découvert bancaire est l'autorisation que donne le banquier à son client (entreprise) de rendre débiteur son compte courant à un plafond fixé à l'avance avec le chargé de la clientèle. Souvent il n'est pas accordé qu'en contrepartie du cautionnement des associés ou des dirigeants.¹⁹

Il est souvent utilisé pour compléter le financement du cycle d'exploitation dans le cas où le fonds de roulement ne couvre pas la totalité des besoins en fonds de roulement.

➤ **Le crédit de campagne**

Le crédit de campagne est un crédit court terme, ce type de crédit est destiné à financer les besoins de trésorerie des entreprises à activités saisonnières. Il s'agit d'un découvert bancaire autorisé sur une période de l'année afin de couvrir (en amont) les dépenses afférentes à cette activité saisonnière.

Ce crédit est destiné à financer des décalages de trésorerie importants liés à une activité saisonnière (tourisme, agriculture...) ainsi que la gestion des stocks qu'elle peut provoquer.

Beaucoup d'entités comme les entreprises individuelles, sociétés, sont éligibles à cette formule de crédit, dont les conditions financières se négocient au cas par cas avec les banques partenaires.

Le crédit de campagne porte généralement sur des montants significatifs et, contrairement à un découvert classique, sa durée de vie est longue. Elle peut aller jusqu'à douze mois

¹⁹ Jack FORGET, «Optimiser la gestion financière de l'entreprise à court terme», Ed d'Organisation, 2005, p5.

➤ **Le crédit relais**

Le crédit relais est une forme de découvert, lié à une opération ponctuelle hors exploitation (par exemple ; la vente d'un terrain, la cession d'actif, émission obligataire, augmentation du capital.), qui permet à une entreprise d'anticiper une rentrée de fonds dans un délai déterminé et pour un montant précis*

Il s'agit d'une avance de fonds pour l'acquisition d'un bien immobilier, avant qu'il n'ait vendu celui qu'il possède. ²⁰

➤ **Les crédits de mobilisation des créances commerciales**

On appelle crédit de mobilisation des créances commerciales l'opération qui consiste, pour une entreprise, à céder ses créances à un tiers. Plutôt que d'attendre l'échéance, cette dernière les confie à un cessionnaire qui, moyennant une commission, les encaissera en son propre nom à la date prévue.

On distingue ainsi l'escompte, la mobilisation Dailly et l'affacturage :

➤ **L'escompte**

L'escompte est une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance. Le banquier prélève sur le montant de l'effet escompté, une somme appelée elle-même escompte qui correspond à l'ensemble des intérêts et des commissions. ²¹

Il s'agit d'une opération de crédit à court terme utilisée par les entreprises avec les effets de commerce. Elle consiste en échange de l'effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) de se faire régler avant l'échéance grâce à une avance de la banque, moyennant des frais.

On en distingue deux types d'escompte : bancaire et commercial.

- **L'escompte bancaire** : L'escompte bancaire est un moyen de financement à court terme. Il permet d'obtenir le paiement immédiat d'un effet de commerce, sans attendre sa date d'échéance.

²⁰ Farouk BOUYACOU, «L'entreprise et le financement bancaire», Ed CASBAH, Algérie, 2003, P235.*

²¹ BENKRIMI K, «Crédit Bancaire et Economie Financière», Edition EL DAR EL OTHMANIA, Alger 2010, p.29.

Pour cela, l'entreprise doit céder l'effet de commerce à une banque, en échange d'une avance de trésorerie immédiate.

La banque ne procède pas au rachat de la créance, mais au versement en faveur du créancier du montant de l'effet de commerce, déduction faite des frais perçus par la banque.

Si à la date d'échéance, la créance est impayée, la banque se retournera vers le créancier, C'est une alternative au découvert bancaire.

- **L'escompte commercial**

L'escompte commercial offre la possibilité au client de régler sa facture avant terme, en échange d'une remise. C'est le contraire des pénalités de retard, l'acheteur obtient un rabais si le règlement est réalisé avant la date d'échéance définie dans le contrat.

Le recours à cette technique permet aux entreprises, grâce au financement de fournisseurs, d'obtenir des tarifs avantageux sans impacter à leur trésorerie.

- **La mobilisation Dailly**

La mobilisation de créances est une forme de financement à court terme auquel une entreprise peut avoir recours. Elle consiste à céder un effet de commerce à un tiers en échange de son paiement. Une entreprise confie une facture qui n'a pas encore été payée à une société spécialisée qui lui remet le montant correspondant, minoré de frais et de commissions.

Le principe de la cession dite Dailly est semblable à l'affacturage, à la différence qu'elle passe par une banque plutôt qu'un factor. L'entreprise transmet un bordereau qui contient tous les détails de la créance concernée à sa banque afin de la lui céder.

- **L'affacturage**

L'affacturage consiste, pour un établissement spécialisé souvent filiale d'une banque, à racheter les créances détenues par le vendeur. L'affacturage est « l'achat ferme et définitif par factor des créances commerciales à court terme que détient une entreprise sur ses Acheteurs étrangers »²²

²² PAGET (E), PAINVIN (N), «La notation financière, Rôle des agences et méthode de notation», édition

2.2.2.2 Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont des crédits dont la durée se situe environs entre deux et sept ans. C'est-à-dire que les remboursements commenceront le mois suivant l'octroi du crédit, et ne cesseront qu'au bout de sept ans.

Ces crédits sont généralement destinés à financer la construction d'un bâtiment, de stockage, des outils de production, l'acquisition de matériel ou de véhicules, ou encore pour financer un investissement. C'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursements de ces crédits.

Ce financement permet à l'entreprise la mise en place des équipements, et d'entamer la production.

On distingue trois types de crédit à moyen terme :

2.2.2.2.1 Le crédit à moyen terme réescomptable

Cette forme de crédit est la plus utilisée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit, et ce, en réescomptant, auprès de la Banque d'Algérie, le billet à ordre souscrit par l'investisseur (emprunteur).

Selon l'article 71 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui stipule :

« La Banque Centrale peut réescompter aux banques et établissements financiers pour des périodes de six (06) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédit à moyen terme. Ces réescomptes sont renouvelables, mais pour une période ne pouvant excéder trois années. Les effets doivent comporter, en dehors de la signature du cédant, deux signatures de personnes physiques ou morales notoirement solvables, dont l'une peut être remplacée par la garantie de l'Etat ».

Le crédit doit avoir l'un des objectifs suivants :

- Le développement des moyens de production ;
- Le financement des exportations ;
- La construction d'immeubles d'habitation ;

2.2.2.2.2 Le crédit à moyen terme mobilisable

Pour ce type de crédit, le banquier ne va pas réescompter le crédit auprès de la banque d'Algérie, mais le mobiliser sur un marché monétaire. Cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.²³

2.2.2.2.3 Le crédit à moyen terme direct

Le crédit à moyen terme est dit direct lorsqu'il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie. Le billet à ordre souscrit par l'emprunteur est considéré comme une reconnaissance de dette et non comme instrument comptable.²⁴

2.2.2.3 Le crédit à long terme

Le crédit à long terme est un crédit dont la durée est supérieure à sept ans. Il est destiné à financer les investissements lourds des entreprises, ces crédits servent à financer de gros investissements tels que de l'équipement (machines industrielles), ou faire des restructurations en profondeur, ou même parfois modernisé une activité professionnelle.

2.2.2.3.1 Le crédit-bail (leasing)

Le crédit-bail, appelé aussi "leasing", est une technique de financement d'investissement professionnel particulier apparu au 19 e siècle en grande Bretagne, elle s'est développée aux Etats-Unis et dans d'autre pays anglo-saxons, il permet de financer des équipements sans faire d'apport.

"Il s'agit d'une opération financière par laquelle un établissement de crédit dénommé le "crédit bailleur" donne en location à un crédit-preneur des biens d'équipement, tels, qu'un fonds de commerce, de l'outillage, ou des biens immobiliers. A un moment quelconque du contrat mais, le plus souvent à l'échéance, le crédit-preneur peut décider de devenir propriétaire des biens ou des droits qui ont été l'objet du contrat. Le contrat peut aussi porter sur des droits (fonds de commerce, actions ou parts sociales de SARL). Le contrat contient donc de la part du bailleur, une promesse unilatérale de vente dont la réalisation reste subordonnée au paiement du prix fixé à l'avance augmenté des intérêts et des frais".²⁵

²³ Farouk BOUYACOU, « L'entreprise et le financement bancaire », Ed CASBAH, Algérie, 2003, P253.

²⁴ Farouk BOUYACOU, « L'entreprise et le financement bancaire », Ed CASBAH, Algérie, 2003, P253.

²⁵ <http://dictionnaire-juridique.com> date de consultation : 28/07/2022.

Il existe deux types de crédit-bail :

- **Le crédit-bail mobilier**

C'est une opération qui consiste la location d'un bien d'équipement ou de matériels d'outillage achetés en vue de leur location par des entreprises qui en demeurent propriétaires, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir tout ou partie des biens loués, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers.

- **Le crédit-bail immobilier**

C'est la même opération à effectuer que le crédit- bail mobilier, sauf que c'est un bien immeuble, en général à usage commercial (bureaux, magasins, entrepôts). Ces locaux sont achetés ou construits à la demande du locataire par la société de crédit-bail immobilisé et ensuite ils lui sont loués. Le contrat de location comporte une promesse unilatérale de vente pour un prix convenu à l'origine est d'une durée de 15 à 20 ans.²⁶

Les dispositions légales et réglementaires régissant le leasing en Algérie

Sur le plan légal, le crédit-bail est débuté en Algérie en 1990 par la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit dont l'article 112 alinéa 2 stipule : "Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment les crédits-bails."²⁷

L'article 16 alinéa 6 de cette même loi stipule que seuls les banques et établissements financiers habilités, peuvent effectuer des opérations de location assorties d'options d'achat et que ces mêmes banques et établissements financiers sont autorisés à effectuer les opérations de location simple de biens meubles et immeubles comme des opérations connexes à leur activité principale. Il est bon de noter que cet alinéa a été supprimé par l'ordonnance n°03 -11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit et qui est venu modifier et remplacer la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Mais c'est à partir de 1996 que des dispositions juridiques, fiscales et douanières ont été prises afin de faciliter la création des sociétés de crédit -bail en supprimant les obstacles qui freinaient cette nouvelle technique de financement.

²⁶ BERRAHI K, op. cite, p34.

²⁷ La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

Les principaux intervenants sur le marché du leasing en Algérie

➤ **La société Financière d'Investissement de participation et de Placement « SOFINANCE »**

SOFINANCE spa, Société Financière d'Investissements, de Participations et de placement, est un établissement financier public agréé par la Banque d'Algérie le 09 janvier 2001. Il est doté d'un capital social de 10 000 000 000 DA.²⁸

SOFINANCE a été créée à l'initiative du Conseil National des Participations de l'Etat (CNPE) avec comme principales missions l'accompagnement dans la modernisation de l'outil de production national et le développement de nouveaux produits financiers.

Son objet social comprend tous les métiers développés par la banque universelle à l'exclusion des dépôts clientèle et la gestion des moyens de paiements.

Son champ d'action couvre les activités financières telles que :

- Le financement en crédit-bail (leasing) ;
- La participation au capital ;
- Le crédit classique et les engagements par signature ;
- Le conseil et assistance aux entreprises.

➤ **La Société de refinancement hypothécaire (SRH)**

Créée le 27 novembre 1997, la Société de Refinancement Hypothécaire est un établissement financier, qui a le statut d'une Entreprise Publique Economique, société par actions (SPA) dotée d'un capital social initial de 3.290.000.000 DA, augmenté à 4.165.000.000 DA en 2003. Son capital est intégralement libéré et souscrit, il est composé de 833 actions d'une valeur de 5.000.000 DA.²⁹

Les actions de la SRH sont réparties sur les neufs détenteurs suivants :

- Le Trésor Public : 254 actions, soit 1270 millions de DA.
- La BNA : 109 actions, soit 545 millions de DA.
- La BEA : 109 actions, soit 545 millions de DA.
- Le CPA : 109 actions, soit 545 millions de DA.

²⁸ <http://sofinance.dz/presentation/>, date de consultation : 30/07/2022.

²⁹ <http://srh-dz.org/?p=presentation&lang=fr&var=1> , date de consultation : 30/07/2022.

- La CNEP : 76 actions, soit 380 millions de DA.
- La BADR : 50 actions, soit 250 millions de DA.
- La CAAR : 50 actions, soit 250 millions de DA.
- La SAA : 50 actions, soit 250 millions de DA.
- La CAAT : 26 actions, soit 130 millions de DA.

➤ **Arab Leasing Corporation (ALC)**

Arab Leasing Corporation (ALC) au capital de 5 000 155 216,00 de dinars algériens est la première société de Leasing à s'établir en Algérie. Sa raison d'être est de participer au mouvement de développement des agents économiques Algériens en leur offrant de nouveaux outils de financement simples et adaptés à leurs exigences. ALC a été Créée en octobre 2001, par les institutions actionnaires suivantes :³⁰

- ABC Alegria : 41%.
- CNEP/Banque : 27%.
- T.A.I.C : 25%.
- Capitaux privés : 7%.

➤ **El D'Azar Adjar « EDI »³¹**

Etablissement financier de leasing, agréé par la Banque d'Algérie le 02 août 2012, ayant un capital social de 3.500.000.000 DA réparti entre :

- Crédit Populaire d'Algérie CPA : 47%

Secteurs financés : Industrie et services, BTPH et promotion immobilière.

Réseau d'exploitation : 140 Agences.

- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural BADR : 47%.

Secteurs financés : Agriculture et industrie agro-alimentaire.

Réseau d'exploitation : 295 Agences.

- Société Alger-Saoudienne d'Investissement ASICOM : 6%.

Activité principale : Participation dans les projets en création et en développement.

³⁰ <https://arableasing-dz.com/présentation/>, date de consultation : 30/07/2022.

³¹ <https://www.eldjazairidjar.dz/presentation/>, date de consultation : 30/07/2022.

La création d'El Djazair Idjar s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des business plans des actionnaires qui intègrent la volonté des pouvoirs publics à créer un climat favorable pour l'émergence et le développement de la PME, et dont l'objectif est d'accompagner les Entreprises et leur offrir des financements adaptés et appropriés à leur croissance. El djazair Idjar a lancé l'activité de leasing mobilier en 2013, pour la première année d'activité l'Etablissement a enregistré un total engagement qui dépasse les 1.2 Milliard de DA dans les différents secteurs d'activité.

3. Les forces et les faiblesses de la PME

La PME ne peut être considérée ni comme un simple modèle réduit de l'entreprise ni l'inverse de la grande entreprise. Elle est considérée comme une entité propre qui possède des atouts originaux, qui sont principalement en nombre de trois. En contrepartie la PME souffre de divers handicaps qui se situent presque au niveau de toute ses fonctions et réduisent de ce fait ses capacités de production et de commercialisation.³²

3.1 Les forces

3.1.1 L'efficacité

Etant donné que les charges de structure sont plus faibles dans ce type d'entreprise, les PME vont obtenir par conséquent un coût de revient plus faible que celui des grandes firmes, de ce fait elles peuvent aisément maîtriser l'ensemble des données de leur environnement.

3.1.2 La flexibilité

La flexibilité peut être définie comme la capacité de s'adapter aux variations qualitative et quantitatives de l'environnement. La capacité d'adaptation à la conjoncture est essentielle, cette qualité se trouve en particulier chez les PME, cela revient à dire que les grandes entreprises se caractérisent par une certaine rigidité de structure défavorable à l'adaptation rapide au changement, ils sont souvent handicapés et paralysés par leur bureaucratie interne et la longueur de leur commercialisation. Le tissu de la PME réagit à un déséquilibre économique de manière différente selon des situations respectives des entreprises.

³² Mémoire Online, Financement bancaire des petites et moyennes entreprises, par Kamel et Aziz BAALI et BOURRAS, UMMTO, 2010.

3.1.3 La qualité et la simplicité des relations sociales

La modestie de la taille des PME leur permet une gestion de personnel plus efficace et plus économe ; plus efficace parce qu'elle se traduit souvent par une grande souplesse d'utilisation de la main d'œuvre et par une meilleure implication de celle-ci, plus économique parce que la main d'œuvre y est en générale moins qualifiée et peu syndicalisée ce qui tend à réduire le coût de travail.

3.2 Les faiblesses

Les faiblesses largement rencontrées dans le cas Algérien se résument comme suit :

3.2.1 Les problèmes liés aux dirigeants

La délégation de l'autorité et la constitution d'une structure formelle fait partie de l'incapacité des dirigeants, dire même qu'ils sont incapables de gérer leurs entreprises.

3.2.2 L'insuffisance des fonds propres

L'insuffisance des fonds propres se manifeste notamment en phase de la création puisque la capacité d'autofinancement est réduite, ainsi les apports des créateurs sont plus ou moins limités (apport familial). Il s'agit pratiquement d'un écart dans le fond propre puisque le marché financier empêche les PME d'émettre librement des actions à fin d'accroître leur capitalisation et par conséquent, augmenter leurs possibilités d'endettement.

3.2.3 Non liquidité des fonds de roulement

Parmi les caractéristiques des PME on note la tension assez élevée sur les fonds de roulement, ainsi la gestion des liquidités est classée parmi les priorités d'entreprise. Ainsi selon quelques études, il paraît que l'entreprise peut vivre des années sans projets mais pas sans liquidité. Certains auteurs défendent l'idée que les PME maintiennent plus d'actif liquide que les grandes entreprises, par contre l'idée même est rejeté par d'autre qui ont réaffirmés que si les avances des propriétaires seront déplacées de dettes vers les fonds propres, l'effet de la taille sur le niveau d'endettement sera nul.

3.2.4 Les difficultés de croissance

Cette situation donne lieu à l'état de stress financier que vit l'entreprise notamment en phase de création. Dans cette phase, les PME n'ont pas l'opportunité de négocier les prix, ainsi elles sont contraintes d'accepter ceux offerts par les marchés.

3.2.5 La sous-capitalisation

Elle empêche la maturité des PME puisqu'en phase de démarrage et de la croissance, les PME rencontrent d'autres difficultés telles que le recours excessif aux crédits à court terme, ainsi une croissance rapide pousse l'entreprise à tomber dans ce qu'on appelle l'écart financier, donc elle n'a pas le choix que le recours au financement à court terme.

Conclusion

Le secteur des PME en Algérie est en constante dynamique, des nombreuses nouvelles entreprises sont créées pendant que certains s'agrandissent et travaillent davantage et que d'autres disparaissent.

Les petites et moyennes entreprises représentent une part considérable du tissu économique de bien des pays, plus de 95 % de l'ensemble des entreprises et 60 à 70 % de l'emploi ; ce sont elles qui créent une grande partie des emplois nouveaux dans les économies.

Elles jouent un rôle essentiel dans la prospérité économique, en contribuant au capital social, culturel et environnemental des nations.

Les pme sont caractérisées par leur petite taille et leur simplicité organisationnelle. Leur gestion est caractérisée par la centralisation, une structure simple et un système d'information peu formalisé.

Les PME sont caractérisées aussi par la fragilité, Les petites et moyennes entreprises sont limitées financièrement, et pour combler le manque, la banque intervienne dans le re lancement de leurs activités. Cette dernière s'intéresse de près à ces PME, puisque leurs existences est stratégique, en sachant qu'elles ne résistent pas aux conjonctures économiques.

Cette dernière de près à ces PME, proposent une panoplie de concours bancaires dans le but de financer leurs besoins liés au cycle quotidien de fonctionnement et d'exploitation des pme (crédit à court terme) et les dépenses d'investissement (crédits à moyen terme et long terme).

Introduction

L'action d'investir est fondatrice de l'activité économique ; elle détermine la Capacité productive d'avoir la croissance économique et la création de la richesse, elle exige une accumulation préalable de moyen de financement.

Dans ce chapitre nous allons focaliser sur la notion de l'investissement tout en s'appuyant sur la notion de crédit

Le financement des investissements nécessite la mise en œuvre de capitaux souvent importants que la PME ne peut pas assurer par ses propres ressources en l'occurrence l'autofinancement. De ce fait, elle se trouve dans l'obligation de les compléter par des ressources externes qui peuvent émaner soit du marché financier, soit de la banque. En raison de difficultés du marché financier algérien, le recours aux crédits bancaires est inéluctable pour le développement d'une PME, quel que soit l'objet de l'investissement (création, renouvellement et extension).

SECTION 1 : GENERALITES SUR LA NOTION DE L'INVESTISSEMENT

De la même manière qu'une entreprise doit trouver le moyen pour satisfaire ses Besoins de financement à court terme en relation avec son activité, il lui faut également Répondre à ses besoins de financement à moyen et long terme en vue d'une création ; d'un Renouvellement ou d'une extension. C'est pour répondre à cette circonstance que les crédits D'investissement ont été mis en place par les banques.

1. Définition des crédits d'investissement

Un crédit d'investissement est contracté pour financer des fonds de roulement ou des investissements matériels, immatériels ou financiers. Il s'agit d'un crédit à moyen ou long terme qui a une durée fixe et déterminée. Le crédit est amorti selon un plan de remboursement préalablement convenu.

En outre, il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise de louer des investissements, ou même de les acquérir par la suite, c'est le crédit- bail ou le « leasing », que nous développerons par la suite. Ainsi, le banquier doit distinguer :

- ✓ Le Crédit d'Investissement direct ;
- ✓ Les Crédits d'Investissement indirect.

2. Typologie de crédit d'investissement

Les crédits d'investissement se substituent en crédits classiques (crédit à long terme, Crédit à moyen terme), et une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des Investissements, c'est le crédit-bail ou leasing.

2.1 Les crédits classiques

Les crédits d'investissement classiques sont destinés à financer l'actif immobilisé du Bilan, Ils peuvent être accordés à moyen ou à long terme.

2.1.1 Le crédit d'investissement à long terme (CLT)

C'est un crédit d'une durée de plus de 7 ans destiné au financement de vos investissements lourds, tels que la construction des infrastructures et l'acquisition d'équipements, avec une période de différé de paiement adaptée à votre activité pouvant atteindre 05 ans.

La durée de financement ne doit jamais être supérieure à la durée de vie des Immobilisations financées et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de L'investissement. Le banquier doit veiller à ce que la part d'autofinancement soit la plus Élevée possible afin de minimiser les risques³³

2.1.2 Les crédits d'investissement à moyen terme (CMT)

2.1.2.1 crédit à moyen terme réescomptable

Conformément, à la loi 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit²¹, le CMT sont réescomptables auprès de la banque d'Algérie. Cette forme de CMT est la plus utilisée par les banques algériennes en raison de la souplesse qu'elle offre à leur trésorerie. Elle permet de récupérer la trésorerie engagée lors de la réalisation du crédit par le réescompte d'un billet à ordre souscrit par l'investisseur³⁴

³³ ZERRAF. Youcef. (2012), « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires : cas BADR TIZI-OUZOU ». Mémoire de fin d'études. ECOLE SUPERIEURE DE BANQUE, p26.

³⁴ La loi 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit

2.1.2.2 Le crédit à moyen terme mobilisable

Dans ce crédit la banque pourrait mobiliser sa créance sur le marché monétaire. En Algérie cette possibilité n'existe pas, en raison de l'absence de marché financier.³⁵

2.1.2.3 Le crédit à moyen terme non mobilisable

Ce CMT n'est pas re finançable auprès de la Banque d'Algérie. En effet, les billets à ordre souscrits par le client ne sont qu'une reconnaissance de dette envers la banque et ne peuvent pas faire l'objet d'un refinancement. Ce type de crédit va engendrer une gêne dans la trésorerie de la banque.³⁶

C'est pourquoi, sa rémunération est plus coûteuse.

2.1.1.1 Le Crédit-Bail (leasing)

Le crédit-bail (leasing) est un des modes de financement récemment introduit en Algérie. Le cadre juridique régissant cette activité n'a été mis en place qu'en 1996 par l'Ordonnance 96/09 du 10 janvier 1996.

3. Définition du Crédit-Bail (leasing)

Il s'agit d'une location de bien (outillage, matériel d'équipement, immeubles à usage professionnel) pendant une durée minimum (période irrévocable) avec possibilité pour le locataire d'acquérir le bien loué moyennant un prix convenu (valeur résiduelle) tenant compte des versements effectués à titre de loyers.

L'entreprise qui recourt au crédit - bail peut adapter plus rapidement son outil de production à ses besoins. Le crédit - bail étant une location, le locataire peut se séparer du bien s'il ne correspond plus à ses besoins, moyennant une pénalité. Cependant, les gains de productivité ainsi obtenus peuvent être supérieurs et se séparer d'un outil devenu obsolète génère des économies.

L'autre intérêt du crédit - bail est d'obtenir un financement à 100 % de l'investissement, même si le ratio (Ressources structurelles / Dettes structurelles) est saturé, pour peu que l'investissement prévu dégage seul et rapidement une CAF suffisante pour régler le loyer. Un autre avantage du crédit - bail est d'ordre fiscal car les loyers sont totalement déductibles du résultat imposable alors que l'échéancier comprend un amortissement implicite du bien plus rapide que la durée théorique d'utilisation de celui-ci.

³⁵ <http://www.entreprise-move.com/credit-a-moyen-terme-mobilisable>.

³⁶ Idem.

L'opération de crédit - bail met 3 parties en présence :

- Le preneur (l'entreprise) qui choisit le matériel et le fournisseur ;
- Le fournisseur qui reçoit de la société de crédit - bail la commande et le règlement ;
- Le bailleur (la société de crédit - bail), propriétaire du bien qui loue le matériel au preneur

Le preneur et le bailleur signent un contrat dont la durée est normalement calée sur la durée de vie économique du bien considéré et définissant les conditions (loyers). Le preneur est alors tenu d'assurer le bien loué. Les banques peuvent, moyennant commission, contre - garantir la société de crédit

- Bail en prenant à leur charge une partie du risque. Le coût du crédit - bail est inversement proportionnel à l'importance de l'affaire et il faut tenir compte de la valeur résiduelle comprise généralement entre 1 et 10 %. Les loyers ont diverses formes (linéaires, dégressifs, en cloche, etc.) et s'adaptent aux de l'entreprise. Cettesouplesse est possibilités de remboursement un argument supplémentaire face à la rigueur d'octroi des crédits à moyen et long terme classiques. Si le banquier n'a pascontre - garanti l'opération, ses risques sont nuls.

A contrario, il sera engagé proportionnellement à la contre - garantie qu'il aura fournie mais son risque demeure moins élevé que s'il avait financé la totalité de l'investissement en crédit direct. De plus, il peut récupérer la valeur vénale du bien objet du crédit - bail si toutefois un marché de l'occasion organisé existe. Les sociétés de crédit - bail disposent d'hommes connaissant parfaitement les matériels financés tant au niveau de leur capacité de production que de leur valeur vénale.

Le crédit - bail convient donc aux entreprises manquant de fonds propres mais dont les perspectives de rentabilité sont réelles et importantes. Pour conclure, il est nécessaire de comprendre que le Crédit-Bail est un financement. Ce n'est pas le produit miracle qui va permettre de financer n'importe quel projet. Il faut monter un dossier comme pour un CMT
FASCICULE DE COURS Mais, il présente certains avantages, il S'agit de plan de financement ; motivation de l'investissement ; marque, type des matériels, etc. un financement souple avec des plans adaptés aux besoins des entreprises ; un financement à 100 % sans avance de

TVA ; un produit fiscalement intéressant (amortissement accéléré, moins d'IBS) ; pour le bailleur, une meilleure garantie que le crédit, ce qui permet d'accepter des opérations qui ne le seraient pas en crédit.

3.1 Les Formes du Crédit-Bail

Il existe deux formes de leasing selon que le bien à financer est mobilier ou immobilier. Nous pouvons, donc, distinguer entre le crédit-bail mobilier et le crédit-bail immobilier.³⁷

- Le crédit-bail mobilier : qui porte sur des biens d'équipement sans s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Ils ont une durée qui varie de trois à cinq ans selon la durée de vie économique du bien financé.
- Le crédit-bail immobilier : « Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire³⁸

3.2 Les Avantages du Crédit-Bail

Les avantages du crédit-bail sont comme suit :

Pour l'établissement de crédit :

- Demeurer propriétaire du bien loué jusqu'à la réalisation d'une vente éventuelle ;
- Percevoir une rémunération incluse dans l'annuité payée par le locataire à titre de loyer.

Pour le locataire :

- Avantage fiscal : les loyers payés sont considérés comme des charges et viennent ainsi en diminution du résultat et automatiquement de l'impôt sur le bénéfice.
- Renouvellement de l'équipement de production sans autofinancement ;
- Jouir de la garantie d'utilisation du bien au moins pour la durée d'irrévocabilité.
- Acquérir à la fin de la période le bien loué à un prix équivalent à la valeur résiduelle assez faible compte tenu des loyers perçus.

³⁷ Algérie Crédit-bail Ordonnance n°96-09 du 10 janvier 1996.

³⁸ BOUYAKOUB F : « l'entreprise et le financement bancaire », édition casbah, Alger, 2000, p101.

3.3 Les Inconvénients du Crédit-Bail

Les inconvénients du crédit-bail sont comme suit : Pour le banquier

- Dans le cas où le locataire serait défaillant, la revente du bien loué ne lui assurera pas forcément une couverture totale de la perte subie ;
- Les biens loués peuvent être difficiles à récupérer, surtout s'ils ont été détériorés ; - Risque d'obsolescence. Ce cas est surtout fréquent dans le cas de biens informatiques.

Pour l'entreprise :

- Le coût du crédit-bail est souvent très élevé ;
- Ce type de financement est réservé aux biens standard ;
- Les biens financés ne peuvent pas être donnés en garantie.

SECTION 02 : LES RISQUES ET LES GARANTIES DES CREDITS

1- Les risques des crédits

1-1 Définition du risque

Le risque de crédit est :

« Le risque particulier naissant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un événement négatif affecte le service de la dette convenu avec le débiteur »³⁹

Ainsi il y'a une autre définition de risque crédit : « dès qu'un agent économique consent un crédit à une contrepartie, une relation risquée s'instaure entre le créancier et son débiteur. Ce dernier peut en effet, de bonne ou de mauvaise foi, ne pas payer sa dette à l'échéance convenue. L'aléa qui pèse sur le respect d'un engagement de régler une dette constitue le risque de crédit »⁴⁰. Ils ont également expliqué la notion de risque de crédit comme étant : « un événement qui peut affecter négativement les flux que doit verser un emprunteur au titre d'un contrat de crédit. En pratique, c'est le risque de non-remboursement de ses dettes par un emprunteur défaillant. Il s'assimile au degré d'incertitude qui pèse sur l'aptitude d'un emprunteur à effectuer le service prévu de la

³⁹C.Kharoubi et Philippe Thomas, ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT Banque Marchés & RB édition, France, Mai 2003. p.17.

⁴⁰ Ibid.

Dettes, c'est-à-dire à l'incertitude des pertes pouvant être générées par un crédit à un créancier financier.

Globalement, on considère un risque de contrepartie comme le risque de dégradation de la situation d'un emprunteur »⁴¹

Donc, nous allons distinguer les risques pour la banque dès lors qu'elle se met en situation d'atteindre un entête de fonds de la part d'un client ou d'une contrepartie du marché

1-2 Les différents types de risques

1-2-1 Le risque d'immobilisation

Même si le banquier est remboursé à bonne date, et à plus forte raison s'il doit accepter un report d'échéance, il court le risque d'immobiliser son actif, se mettant ainsi dans l'impossibilité de rembourser ses propres créanciers au moment où ils le désirent (dépôt à vue) ou à l'échéance du terme (dépôt à terme). Le risque d'immobilisation consiste pour le⁴²

Banquier de se trouver dans l'obligation de faire face aux relations de dépôt utilisées pour consentir des crédits⁴³.

1-2-2- Le risque de non remboursement

En consentant un crédit, le banquier prend le risque de voir sa confiance trahie sur le principe même du remboursement qu'il s'agisse de fonds prêtés directement au bénéficiaire du crédit ou de capitaux versés en ses lieux et placés en application d'un engagement de payer. Le risque de non remboursement est le plus grave dans la quasi-totalité des cas ; le banquier prête des fonds qui ne lui appartiennent pas. Donc, il est lui-même débiteur à l'égard des déposants. Le risque de non remboursement résulte de l'insolvabilité du client qui peut avoir plusieurs causes : ⁴⁴

- Le risque tient au débiteur lui-même,
- Le risque est lié au secteur d'activité du bénéficiaire,
- Le risque découle d'une crise générale

⁴¹ Cécile Kherroubi et Philippe Thomas, op.cit.

⁴² G.Ausset et J. Margerin « investissement et financement », Sedifor, Paris 2013, p 86.

⁴³ Ibid

⁴⁴ G.Ausset et J. Margerin « investissement et financement », Sedifor, Paris, p 86.

- Le risque tient au débiteur lui-même : Il est en fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise, de la compétence technique ou de la moralité de ses dirigeants. Il résulte d'une mauvaise appréciation par le chef de l'entreprise de ses risques industriels, commerciaux ou financiers.
- Le risque lié au secteur d'activité du bénéficiaire : Le risque par exemple de l'évolution des cours des matières premières, de la concurrence internationale ou de grèves.
- Le risque découle d'une crise générale : Affectant l'économie d'un ou plusieurs pays selon le cas, le banquier devra prélever sur ses profits les provisions nécessaires pour couvrir son risque.

Echaudées par la crise, les banques sont devenues méfiantes. Elles multiplient donc les informations sur leurs clients.

Ce qui intéresse les banques, c'est la capacité de l'entreprise à s'adapter à l'évolution rapide des situations. D'année en année, l'examen de passage s'est donc durci. Mais pour les heureux élus, les banques savent faire preuve de souplesse. » Les conditions d'octroi des financements ne dépendent pas de chiffres d'affaires », affirme J-H LE DREAU. C'est plus la qualité de l'entreprise et le talent de négociateur du dirigeant qui font la différence »

1-2-3-Le risque du marché

Les activités des banques sur le marché sont soumises aux fluctuations de ses indicateurs, notamment le taux d'intérêt et le taux de change : ⁴⁵

Le risque du taux d'intérêt :

Le risque du taux est le résultat d'une évolution divergente du rendement des emplois de la banque (crédits) et du coût de ses ressources (refinancement). Il conduit à la vulnérabilité de la situation financière d'une banque.

Afin de minimiser ce risque, la banque doit opter pour un taux d'intérêt variable sur le crédit.

⁴⁵ Cours Pr. ILMANE Mohamed-Chérif, Supervision et contrôle Bancaires 2016-2017.

Le risque du taux de change :

Ce risque apparaît lors de l'octroi d'un prêt en devises. Il provient de l'évolution du cours de devise dans laquelle le prêt est libellé par rapport à celui de la monnaie nationale. Une augmentation du cours de change se traduit par une perte tandis qu'une baisse de cours correspond à un gain de change.

Afin de se protéger contre ce risque, le banquier peut faire signer à son client un engagement de prise en charge du risque de change.

1-2-4-Le risque de concentration

C'est le risque crédit issu de la concentration des engagements sur un seul client, un groupe réduit de clients, un secteur d'activité ou une zone géographique. La gestion de ce risque consiste à faire en sorte que chaque crédit pris à part ne représentera qu'un faible montant par rapport au total des engagements de la banque. Les règles prudentielles édictées par la banque d'Algérie visent à réduire ce risque⁴⁶.

1-2-5-Le risque de management

Appelé également risque stratégique, se risque se situe au plus haut niveau de division de la banque. Il s'agit d'erreur d'orientation stratégique de l'activité de la banque. Ces erreurs surviennent quand l'équipe dirigeante est mal informée suite aux défaillances du système de collecte et traitements d'informations

1-2-6- Le risque de garanti

C'est le risque pour la banque de ne pas pouvoir exécuter une garantie attachée à un crédit non remboursé. C'est le cas par exemple, de baisse de la valeur marchande de la garantie ou de la disparition d'un bien pris en gage.

2-2-Les garanties bancaires

La réussite de l'opération d'octroi de crédit doit être couverte par des garanties, la banque doit toujours imaginer tous les moyens capables de lui assurer une meilleure sécurité, pour cette raison le banquier consiste à demander des garanties à son client qui constitue aussi un moyen pour le banquier de se prémunir contre les différents risques. Ces garanties «ne sont pas une assurance absolue contre le risque de non-paiement d'un débiteur. De très bonnes garanties ne peuvent en aucun cas justifier la mise en place d'un

⁴⁶ Document interne de la banque CPA.

prêt. Tout crédit doit avant tout être accepté, car le client a les capacités de le rembourser dans les conditions prévues»⁴⁷

2-2-1-Typologies des garanties

On distingue trois types de garanties :

- **Les Garanties personnelles**

Les garanties personnelles Se définie comme l'engagement pris par une personne physique ou morale (que nous appelons la caution) de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même, elle se matérialise sous forme de cautionnement ou l'aval.

- **Le cautionnement**

L'article 644 du code civil exprime «Le CAUTIONNEMENT est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

- **L'aval**

L'article 407 du code de commerce stipule : ... L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou une partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce. Il est exprimé, par la mention « bon pour aval » au recto de l'effet suivie de la signature de l'avaliste. Il peut être très donné sur un acte séparé, l'aval est un cautionnement solidaire.

- **Caution solidaire**

Un contrat permettant au créancier (banque) de choisir la personne à poursuivre en priorité, le débiteur principal ou la caution, en cas de non-paiement.

2-2-1-2-Les garanties réelles

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ce bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers. Elle consiste d'un élément déterminé pris en garantie au profit de la banque jusqu'au remboursement du créancier. Elle peut prendre trois formes : ⁴⁸

⁴⁷ Cours Pr. ILMANE Mohamed-Chérif, Supervision et contrôle Bancaires 2016-2017.

⁴⁸ Algérie Centrale des risques entreprises et ménages Règlement de la Banque d'Algérie n°12-01 du 20 février 2012.

➤ **L'hypothèque**

« Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe »⁴⁹.

➤ **Le nantissement**

« Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang »⁵⁰

Les biens pouvant faire l'objet d'un nantissement sont : Les marchandises ; les fonds de commerce, les valeurs mobilières, les matériels et outillage.

➤ **Le gage**

C'est lorsque le bien meuble affecté en garantie est matériel roulant. Le gage de véhicule est une opération régit par le code civil. C'est une procédure qui s'effectue par une publicité du contrat de gage auprès de la wilaya, pour s'opposer à tout changement éventuel de carte grise et à délivrer un reçu d'inscription du gage.⁵¹

2-2-1-3 Les garanties complémentaires

Mis à part des sûretés citées ci-dessus, la banque peut exiger comme garantie complémentaire des délégations d'assurances dont la mise en jeu est relative à la réalisation du risque ou à la survenance d'un sinistre éventuel assuré. Il s'agit donc :

- Assurance de vie,
- Assurance tous risques,
- Assurance multirisque,
- Assurance incendie

⁴⁹ Article 882 du Code Civil Algérien.

⁵⁰ Article 948 du Code Civil Algérien.

⁵¹ Algérie Centrale des risques entreprises et ménages Règlement de la Banque d'Algérie n°12-01 du 20 février 2012.

Le contrat d'assurance doit être accompagné d'un avenant de subrogation au profit de la banque.

Conclusion

Les entreprises ont une large palette de choix en matière de crédits d'investissement, ce qui leur permet de répondre à leur besoin de financement à moyen et long ainsi de créer une valeur.

Cependant elles sont confrontées à de multiples risques notamment les risques du marché, risques du remboursement... Ceux-ci peuvent être à l'origine de la dégradation de la situation des entreprises.

Introduction**SECTION 1 : LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UN DOSSIER D'INVESTISSEMENT****1. Documents administratifs**

Les documents et informations exigés pour l'étude d'un dossier ont comme objectif la : ⁵²

- Demande de crédit signée par le client incluant la nature du concours sollicité, son Montant, sa durée, ses objectifs et les modalités de son remboursement ;
- CV des dirigeants + copies des pièces d'identité ;
- Une copie conforme des statuts juridiques de la société ;
- Attestations fiscales et parafiscales dûment apurées de moins de trois mois pour les projets d'extension ;
- Une copie conforme du registre de commerce ;
- Bail de location du local devant abriter l'activité en vue d'une éventuelle prise de garantie.
- Les documents et annexes qui doivent répondre à ces critères sont les suivants :
- Description générale introductive du projet d'investissement,
- Présentation de l'investisseur,
- L'étude de marché relative aux produits prévus par le projet,
- Présentation du Cout de projet
- Aspect financier du projet,
- Analyse de la rentabilité financière de l'investissement.

2. Documents technico-économiques

Cette dernière est généralement réalisée par des bureaux d'étude ou de comptabilités spécialisées, elle permet d'avoir un aperçu détaillé sur la viabilité d'un projet sur tous les plans. Afin de répondre sur l'ensemble des éléments se rapportant au projet d'investissement.

3. Description générale introductive d'un projet d'investissement

C'est une étape préliminaire, mais elle a une importance considérable dans la suite des Études.

⁵² Mémoire magister en sciences économiques« les circuits de financement des PME en Algérie » université d'Oran présenté par Melle B. Djamilia 2007 p 152.

Dans cette phase le banquier s'intéressera essentiellement au type d'investissement projeté (création, renouvellement ou extension) et au secteur d'activité auquel il appartient, ainsi qu'aux impacts économiques du projet (la création d'emplois, la substitution aux importations...)

On peut les représenter comme suit :

▪ **Localisation du projet**

Pour le bon déroulement de l'activité Le projet doit avoir une implantation adéquate dotée des infrastructures, qui peuvent présenter comme suit :

- Wilaya,
- Daïra,
- Commune,
- Zone à promouvoir ou non.

▪ **Description des produits**

Pour pouvoir définir le produit envisagé, le banquier s'intéressera sur deux choses

- La demande d'utilisation,
- La matière première utilisée.

▪ **Objectif visés**

Le banquier doit s'informer sur l'objet du crédit et les raisons qui ont motivé le choix de l'investisseur ainsi qu'aux objectifs visés (local, national, international).

▪ **Cout de l'investissement**

Pour pouvoir connaître le coût de l'investissement envisagé, le banquier doit s'informer sur :

- Montant en devises,
- Montant en dinars,
- Total.

▪ **La Structure de financement du cout de projet**

L'investisseur doit déclarer toutes les structures qui font l'objectif de financement du coût, que ce soit :

- Autofinancement,
- Autres sources de financement (financement externe).

▪ **Etat de la préparation à la réalisation**

Pour connaître l'état de la préparation à la réalisation de l'investissement envisagé, le banquier doit se renseigner sur :

- Situation du terrain, disponibilités des utilités (énergie, eau, infrastructures de base),

- Consultations réalisées, date de lancement des travaux, date de démarrage, délai de réalisation du projet.

- **Impact d'investissement visé**

Ce dernier peut être comme suit :

- La réalisation de l'intégration économique nationale,
- La substitution aux importations,
- Le développement des exportations de l'entreprise,
- La promotion de la sous-traitance et de la maintenance nationale,
- L'amélioration de la qualité des produits,
- La modification de la production de manière à mieux s'adapter à la demande de marché,
- Autres avantages de l'investissement.

4- présentation de l'investisseur

C'est l'un des indicateurs qui permettent au banquier une prise de décision de l'octroi de crédit. Les données peuvent être résumées comme suit :

- **L'investisseur :**

- La présentation de l'investisseur doit inclure toutes les informations suivantes :
- Forme juridique, capitale et sa répartition,
- Patrimoine,
- Secteur d'activité, données sur le produit et le marché,
- L'ensemble d'effectifs et dirigeants de l'entreprise,
- La Situation des encours et le financement sollicité,
- Les moyens humains et matériels de l'entreprise.

- **Situation financière**

Elle est présentée par l'analyse rétrospective des trois derniers bilans de l'entreprise, avec les ratios suivants :

- **Structure financière***
 - L'évolution de la situation nette comptable,
 - Structure et évolution des ressources permanentes,
 - Evolution du fonds de roulement.
- **Situation du passif et de l'actif circulant**
 - Structure et évolution des besoins d'exploitation,
 - Structure et évolution des dettes d'exploitation,
 - Le besoin en fonds de roulement, évolution et couverture,

- Evolution de la trésorerie,
- En particulière, analyse des postes relativement lourds du bilan.

▪ **Activité**

La présentation de l'activité doit inclure les informations suivantes :

- Evolution de la production,
- Evolution de la valeur ajoutée et sa répartition sur les postes de dépense.

▪ **Rentabilité**

La présentation de la rentabilité de l'investisseur se fait par :

- Rentabilité financière,
- Capacité d'autofinancement.

Commentaire succinct sur les ratios afférents à l'exploitation en particulier :

- Fonds de roulement/chiffre d'affaires (CA),
- Autonomie financière : fonds propres/dette totales,
- Capacité d'endettement à terme : fonds propres/DLMT,
- Trésorerie générale (disponibilité + créance à CT + stocks)/dettes à CT,
- Stocks/CA,
- Créance clients/ CA,
- Endettement bancaire/CA.

▪ **-Etude de marché relatif aux produits prévus par le projet**

Le banquier doit procéder à la confrontation de l'offre et de la Demande dans la phase d'étude de marché, Dans cette étude le banquier est amené de prendre en considération l'offre générale sur le marché du bien ou de service, le besoin réel exprimé par les différents agents et donc déterminer l'écart entre l'offre et la demande sans négliger la partie précédemment purgée soit par des concurrents locaux soit par les importations.

▪ **Analyse de la demande**

L'objectif de l'entreprise est de produire ce qui pourra être vendu, et non vendre ce qu'elle a produit. Le banquier de sa part, doit vérifier l'efficacité de ce produit à partir :

- Demande actuelle quantifiée et valorisée,
- Projection de la demande en quantité et en valeur sur une dizaine d'années en explicitant les hypothèses et les paramètres considérés.

▪ **Analyse de l'offre présente et future**

Elle se présente comme suit :

- La collecte des informations disponibles sur l'évolution de l'offre durant la période passée (capacités nationales installées, production nationale, importations, exportations),
- La projection de l'offre en quantité et en valeur, explication des hypothèses et paramètres considérés.

5-Description technique du projet

La description technique du projet se fait par :

▪ Sélection du programme de production

L'investisseur doit :

- Présenter le programme de production et donner les raisons de ce choix donner pour les principaux produits de production : les caractéristiques quantitatives, les quantités produites annuellement, le calendrier de production (montée en cadence, production à pleine capacité, mise en route).

▪ Capacité du projet

Elles incluent les points suivants :

- Capacité théorique,
- Capacité réelle, décrire les données qui déterminent la capacité réelle,
- Organisation de la production, nombre d'équipes et de postes de travail.

▪ Conception du projet

L'investisseur doit montrer tous les points suivants :

- Raisons du choix de ce procédé ont-ils été choisis ?
- Décrire le savoir-faire et la technologie nécessaire et les moyens de leurs mobilisations,
- Préciser les paramètres pris en considération pour la localisation et l'implantation du projet,
- Terrains
- Infrastructures environnantes (énergie, eau, transport, main d'œuvre),
- Protection de l'environnement ; décrire la nature des rejets et des mesures envisagées pour éviter la pollution de l'environnement,
- Tableau des inputs (matières premières et les consommables), requis en indiquant par input le code douanier, les sources d'approvisionnements, les caractéristiques et les taux d'intégration nationales dans le cas où les inputs (en totalité ou en partie) sont obtenus localement après transformation de matières de base importées en volume et en valeur,
- Description du procédé technologique choisis,

- **Besoins d'exploitation du projet**

- Tableau des besoins en main d'œuvre.
- Indiquer les consommations de matières et fournitures durant les cinq premières années d'exploitation en quantité,

- **Modalités et planning de réalisation prévus**

- Description de mode choisis pour réaliser le projet : pour les équipements importés, préciser le nombre de fournisseurs, leurs responsabilités dans le montage et la mise en route ainsi que les garanties obtenues en matière de cadence et qualité du produit.
- Indication de planning de réalisation prévu : date d'ouverture du chantier, date de signature des contrats d'équipements et de livraison, date de début et de fin de montage, date de début des essais et date d'entrée en production.

6. Coût du projet

C'est une analyse faite par le banquier afin de vérifier la crédibilité de tous les coûts se référant au projet prévu.

- **Le cout total de l'investissement**

Il devra être présenté par rubrique (étude engineering, équipement, terrain, génie civile et bâtiment, taxes et droit de douane, montage et mise en route, moyens de transports...)

- **Détails des fournisseurs et prestation en devises**

L'investisseur examinera les aspects financiers de la gestion de projet à partir du compte rendu qui contient :

- Sources de financement souhaitées ou obtenues
- Fonds propres : autofinancement,
- Autres apports,
- Crédit interne,
- Crédit externe (en précisant les conditions de ce prêt).

- **Calcul du fonds de roulement de démarrage nécessaire et du besoin en fonds de roulement**

Cela par :

- Le crédit fournisseur,
- Créances,
- Stock de matières et fournitures.

▪ Prévion de mobilisation des crédits

Elle est demandée par rubrique d'investissement, par année, par source de financement.

7- Analyse de la rentabilité financière de l'investissement :

Le banquier doit s'assurer que ce projet d'investissement présente la meilleure opportunité financière.

▪ Rentabilité du projet d'investissement

Les éléments constitutifs sont comme suit :

- Evaluation des paramètres d'exploitation prévisionnels sur toute la durée de remboursement du crédit à étendre sur une dizaine d'années (si possible),
- Etablissement du tableau de compte des résultats et du bilan prévisionnel pour la même durée (équivalente à la durée de vie de l'investissement),
- Les éléments constitutifs du prix de vente ayant servi de base à la détermination du chiffre d'affaires prévisionnel doivent être indiqués. Au cas où le produit doit être exporté, il y a lieu de tenir compte des prix à l'étranger et indiquer s'il bénéficiera de l'aide en matière d'exploitation,
- Tenir compte de l'exonération de l'IBS et d'autres avantages octroyés par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement (l'APSI) dans le cas d'investissement prioritaire dont l'implantation est prévue dans une zone à promouvoir, Etablissement des mouvements de trésorerie pour la planification financière. Ce tableau doit reprendre l'ensemble des dépenses et des recettes aussi bien durant la période de la réalisation de l'investissement que pendant la phase d'exploitation,
- Calcul du cout de production prévisionnel e chaque produit sur la période d'exploitation envisagée,
- Etablissement d'un plan pour déterminer le gain en devises en phase d'exploitation en comparant la valeur de la production aux pris import aux dépenses en devises des matières, prestation, des amortissements et intérêts en devises,
- Calcule de la valeur actuelle nette (VAN), du cash-flow brut, net et cumulé avec un taux d'actualisation égale au taux d'intérêt pondéré payé par l'emprunteur, et de taux de rentabilité interne (TRI), du délai de récupération de l'investissement et du taux de rendement simple des capitaux engagés,
- Analyse du seuil de rentabilité (point mort),
- Analyse de sensibilité.

8- Garanties offertes par le promoteur

Ces dernières sont utilisées comme accessoires des crédits et non comme des moyens de décision. La décision d'octroi de crédit est toujours prise sur la base du diagnostic général établi sur la santé financière de l'entreprise et sur la rentabilité financière du projet.

Pour un crédit d'investissement, il est sécurisant pour la banque de prévoir des garanties dont nous énumérons, ci-après :

- Nantissement de fonds de commerce et /ou de matériels et outillages,
- Hypothèque sur les constructions et/ou les terrains,
- Délégation de la police d'assurance,
- Caution solidaire des associés.

SECTION 2 : ANALYSE DE LA RENTABILITE D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT

« L'analyse de la rentabilité d'un projet d'investissement est identique à celle que doit faire tout chef d'entreprise lorsqu'il procède à une nouvelle immobilisation : achat ou transformation d'installation ou d'équipements. Il faut comparer les coûts liés à l'acquisition, ou à la transformation, des biens de production ainsi qu'à leur exploitation, aux recettes que l'on pourra en retirer. Si au total les recettes sont supérieures aux coûts, l'opération est rentable, elle ne l'est pas dans le cas contraire »⁵³

1. Décision de choix d'investissement dans un avenir certain

Dans ce cas l'entreprise connaît la dépense initiale et elle dispose des prévisions qui concernent les cash-flows des projets.

L'entreprise se base sur plusieurs critères afin de pouvoir décider:

- Les méthodes traditionnelles qui n'utilisent pas la technique de l'actualisation
- Les méthodes qui prennent en considération le facteur temps au moyen de l'actualisation

1-1-Critères d'évaluation fondés sur l'actualisation

Parmi les méthodes d'évaluation des investissements qui se basent sur l'actualisation, nous trouvons l'indice de profitabilité actualisé (IP), le délai de récupération (DR) dont les principes de calcul s'appliquent à des cash-flows actualisés. Il y a aussi d'autres critères qui sont plus utilisés ; ce sont la valeur actuelle nette (VAN) et le taux interne de rentabilité (TIR).⁵⁴

Valeur actuelle nette

1-1-1-1-Définition de la VAN

La valeur actuelle nette d'un investissement est obtenue par la différence entre la valeur actuelle des flux nets d'activité qu'il génère et la valeur actuelle des flux décaissés pour le réaliser.

Un projet est dit rentable lorsque sa valeur actuelle nette est égale ou supérieure à zéro et il est refusé pour une valeur actuelle nette négative.

Entre plusieurs projets, nous choisissons celui qui possède la VAN la plus élevée.

⁵³ F. Rosenfeld, l'évaluation économique des projets spécifiques d'investissement, 1963, page 171

⁵⁴ Topsacalian Patrick, Teulie Jaques, Finance, 5ème édition, page 198.

1-1-1-2-Les avantages et les limites de la VAN**▪ Les avantages du critère de la VAN**

La VAN a plusieurs avantages⁵⁵

- Elle prend en considération l'élément de temps car elle actualise les flux monétaires.
- Elle ne se limite pas au bénéfice net comptable

▪ Les limites de la VAN

Le critère de la valeur actuelle nette a des limites.⁵⁶

La VAN ne permet pas de comparer des projets d'investissement ayant des durées de vie différentes.

Le taux interne de rentabilité 1-**1-2-1Définition du TRI**

Le taux de rentabilité interne (TRI) est le taux d'actualisation qui rend la valeur actuelle nette nulle. Autrement dit, c'est le taux d'actualisation pour lequel il y'a une équivalence entre le capital investi et l'ensemble des cash-flows actualisés. Tout projet dont le TRI est inférieur au taux d'actualisation ou au taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise sera rejeté.

1-1-2-2Avantages et limites du TRI**▪ Avantage du TRI**

« Le taux de rentabilité interne a comme principal avantage de donner une idée de la rentabilité d'un projet en des termes relatifs que tous les investisseurs comprennent, soit un taux de rendement »⁵⁷

▪ Limite du TRI

Le TRI a des limites : ⁵⁸

Quelques investissements peuvent avoir plus d'un taux de rentabilité interne

Certains investissements peuvent ne pas avoir de TRI.

⁵⁵ Faouzi Rassi, op.cit, page 181

⁵⁶ Cyrille Mandou, op.cit, 2009, page 36

⁵⁷ Jack Bastier, Mini manuel, Finance d'entreprise, page 140.

⁵⁸ Josée ST-PIERRE ET Robert BEAUDOIN, Les décisions d'investissement dans les PME, Presses de l'Université du Québec, 2003, p172.

1-1-3-Indice de profitabilité**1-1-3-1-Définition de l'indice de profitabilité**

L'indice de profitabilité (IP) est le rapport de la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus d'un projet au montant de l'investissement.⁵⁹

On choisit les projets qui ont un indice supérieur à 1, donc ceux qui rapportent plus qu'ils ne coûtent.

Lorsque plusieurs projets d'investissements sont possibles, on retient celui qui possède l'indice le plus fort, à condition que ce dernier soit supérieur à :⁶⁰

1-1-3-2-Avantages et limites de l'indice de profitabilité

L'indice de profitabilité a des avantages et des limites :

▪ Avantages de l'indice de profitabilité :

Les avantages du TRI sont⁶¹ :

- Il permet la classification des projets par ordre de rentabilité décroissante.
- Il permet de comparer des projets dont les sommes investies diffèrent.

▪ Limite de l'indice de profitabilité :

L'indice de profitabilité ne résout pas vraiment le problème de la taille¹.

1-1-4-Délai de récupération (DR) actualisé**1-1-4-1-Définition du délai de récupération actualisé**

Le délai de récupération représente le temps nécessaire pour que la somme cumulée des flux futurs actualisés soit égale au montant investi.

L'entreprise fixe un délai maximal de récupération des fonds et tout projet ayant un délai de récupération supérieur est écarté. Si l'entreprise veut choisir entre plusieurs projets en utilisant le critère de délai de récupération, elle choisit celui qui présente le délai de récupération le plus court.⁶²

1-1-4-2-Avantages ET Limites du délai de récupération

⁵⁹ Jack Bastier, op.cit, page 140.

⁶⁰ Jack Bastier, op.cit, page 140.

⁶¹ Jack Bastier, op.cit, page 140.

⁶² Idem, page 149.

- **Les avantages du délai de récupération**

Notion simple et intuitive

Critère intégrant la contrainte de liquidité

Il évalue la rentabilité d'un investissement à partir de la période nécessaire pour que les gains générés par cet investissement couvrent la dépense initiale.

- **Limites du délai de récupération**

Il ignore les flux de trésorerie actualisés après la période de remboursement.⁶³

1-2-Critères d'évaluation ne reposant pas sur l'actualisation

Ces critères peuvent être conseillés lorsque le choix du taux d'actualisation est trop aléatoire. Les principes de calcul de ces derniers sont les mêmes que ceux des critères reposant sur l'actualisation, mais ils s'appliquent cette fois à des cash-flows non actualisés.

1-2-1-Taux de rentabilité comptable (TRC)

Le TRC est le rapport du résultat net comptable moyen au capital investi⁶⁴ :

$TRC = \text{Résultat net comptable moyen} / \text{capital investi}$

Le projet est dit rentable lorsque le taux de rentabilité comptable est égal ou supérieur au taux de rendement optimal.

1-2-2-L'indice de profitabilité non actualisé (IP non actualisé)

IP non actualisé est le rapport de l'ensemble des cash-flows dégagés par le projet à la dépense d'investissement.

$IP \text{ non actualisé} = \sum n CF_t / I_0$

Le projet est dit rentable lorsque l'IP non actualisé est supérieur à 1.

Délai de récupération : (DR non actualisé)

Le délai de récupération non actualisé représente le temps nécessaire pour que la somme cumulée des cash-flows générés par un projet soit égale au montant investi.²

2- Décision de choix d'investissement dans un avenir incertain

2-1 Application des critères en avenir incertain

On dit que l'avenir est incertain lorsque l'investisseur n'a aucune idée de la probabilité des recettes futures, dans ce cas il se base sur son expérience pour attribuer une probabilité subjective aux différentes situations.

⁶³ Idem, page 35.

⁶⁴ Faouzi Rassi, op.cit, page 189.

² Faouzi Rassi, op.cit, page 198.

2-2-Les critères d'évaluation dans un avenir incertain

- Critère du MAXIMIN ;
- Critère du MAXIMAX;
- Critère du MINMAX ;
- Critère de SAVAGE.

2-2-1-Critère du MAXIMIN

Avec ce critère on cherche à maximiser les performances les plus faibles c'est-à-dire qu'on maximise le résultat minimum obtenu pour chaque projet. D'un autre côté, ce critère nous permet de juger chaque projet sur la base de l'état qui lui est le plus défavorable.

Donc c'est un critère de l'investisseur pessimiste ou prudent et averse au risque, qui limite le risque et privilégie la sécurité.

2-2-2Critère du MAXIMAX

Pour ce critère, on maximise la plus grande performance c'est-à-dire qu'on choisit pour chaque stratégie le résultat le plus favorable et choisir le projet associé au meilleur de ces résultats.

Ce critère est optimiste puisqu'il laisse espérer le profit maximum.

Mais il peut être assorti du risque maximum car il ne tient pas compte des pertes éventuelles associées au projet dans le cadre des autres scénarios. C'est le critère de l'investisseur optimiste, non averse au risque, qui privilégie le gain au détriment de la sécurité autrement dit c'est un choix offensif.

2-2-3-Critère du MINIMAX

Le critère MINIMAX fait preuve d'un optimisme modéré en proposant de retenir la stratégie correspondant au meilleur état de la nature, et pour celui-ci, le résultat le plus faible. La stratégie retenue est donc celle qui minimise le résultat maximum »⁶⁵

On choisit le projet ou la décision qui procure le plus petit des résultats les plus élevés.

2-2-4-Critère de SAVAGE (ou minimax regret)

Ce critère est basé sur la minimisation du regret maximal que pourrait entraîner un mauvais choix. Ainsi, l'utilisation du critère de SAVAGE nécessite la construction d'une

⁶⁵ Cyrille Mandou, op.cit, page 102.

Nouvelle matrice que nous appelons la matrice des regrets conditionnels. Dans le but de choisir le projet qui minimise le regret maximum.

3-L'évaluation dans la situation de risque

Le gestionnaire des projets d'investissement ne devrait pas se limiter au seul taux de rendement comme critère d'acceptation ou de rejet d'un projet car la qualité de la décision d'investir s'améliore lorsqu'il étudie les projets sous l'angle risque-rendement.

Le risque d'un projet peut être défini comme suit : « le projet ne s'exécute pas conformément aux prévisions de date d'achèvement, de coût et de spécifications, ces écarts par rapport aux prévisions étant considérés comme difficilement acceptables »⁶⁶

Si l'entreprise ne peut pas déterminer de façon satisfaisante l'ampleur du risque, elle devrait au moins en tenir compte de façon approximative car les investisseurs et les intervenants sur les marchés financiers, conditionnent leur contribution au financement de l'entreprise ainsi que le taux de rendement exigé à la détermination précise du risque des projets d'investissements nouveaux.⁶⁷

Afin de simplifier les choses, certains considèrent que le risque d'un nouveau projet est égal au risque moyen de l'entreprise mais un nouveau projet peut se distinguer par un risque supérieur ou inférieur au risque moyen de l'entreprise.⁶⁸

Le risque d'un projet s'explique par plusieurs facteurs comme La difficulté d'obtenir des données précises sur certaines variables déterminantes du projet, l'absence de relations historiques entre variables qui rend compliquée l'interprétation des données relatives à des projets caractérisés par une technologie nouvelle, les erreurs d'analyse et d'interprétation des données financières, comptables et fiscales d'un nouveau projet.⁶⁹

3-1-Typologies des risques possibles dans un projet

La réalisation d'un projet d'investissement peut présenter différents risque⁷⁰ :

- **Risque de marché** : par exemple la variation des matières premières ou des produits finis.
- **Risque technologique** : par exemple l'utilisation d'un matériel devenu obsolète ou la mauvaise maîtrise d'une nouvelle technologie.

⁶⁶ M. Bellalah, Finance moderne d'entreprise, Edition ECONOMICA, Paris, 2004, page 215

⁶⁷ Faouzi F.Rassi, gestion financière à long terme : investissement et financement, Presses de L'université du Québec, 2008, page 115

⁶⁸ Faouzi F. Rassi, L'évaluation des actifs financiers et la relation risque-rendement, page 27

⁶⁹ Idem

⁷⁰ Robert HOUDAYER, Évaluation financière des projets, ED : ECONOMICA, France, 2008, page 153-154

- **Risque commercial** : Il s'agit du risque de se tromper de cible commerciale ou de mal définir son produit.
- **Risque social** : tel que la dégradation du climat social avec comme conséquence une baisse de la productivité.
- **Risque environnementale** : l'incertitude liée à l'environnement concurrentiel peut avoir un impact sur les résultats de l'entreprise.
- **Risque financier** : qui dépend du recours important à l'endettement dans le financement du projet.
- **Risque politique** : des éléments comme la dette extérieure et les réserves de change devront être pris en compte.

3-2-Les moyens de gestion du risque

On peut distinguer cinq étapes principales dans la gestion du risque⁷¹ :

- Identification du risque
- Évaluation du risque
- Sélection des techniques de gestion du risque :
 - ✓ Évitement
 - ✓ Prévention
 - ✓ Absorption
 - ✓ Transfert
- Mise en œuvre de la technique retenue.
- Contrôle pour s'assurer de l'optimum des décisions prises.

⁷¹ Idem

Conclusion

Dans ce chapitre qui est organisée en deux (02) sections, dans la première section, nous avons présenté les documents constitutifs d'un dossier d'investissement. La deuxième on a illustré les critères employés dans l'analyse de la rentabilité d'un projet d'investissement.

L'investisseur peut faire une décision de choix d'investissement dans un avenir certain et dans un avenir incertain.

Introduction

Dans le but de mettre en pratique les différents aspects développés dans la partie théorique, nous avons effectué une étude empirique au niveau de la banque cap de Tizi-Ouzou agence 194. Où on a choisi un dossier de crédit d'investissement qui a déjà été traité au niveau de la banque d'accueil.

Par manque d'information, certains aspects ne seront pas développés dans ce cas pratique. En effet, nous avons travaillé uniquement sur la base des documents que nous avons trouvés dans les dossiers.

La présente partie sera organisée en deux sections à savoir :

- Présentation de l'organisme d'accueil
- Etude d'un cas de crédit investissement

SECTION 1 : PRESENTATION DU CPA**1.1 Historique du CPA**

Le CPA est créé en 1966 (ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966), il reprend, dans un premier temps, les activités de cinq banques populaires étrangères : ⁷²

- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger (BPCI Alger),
- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Oran (BPCI Oran),
- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle de Constantine (BPCI Constantine),
- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Annaba (BPCI Annaba),
- La Banque Populaire du Crédit d'Algérie (BPCA).

Dans un second temps, à partir de 1967, le CPA reprend les activités de la Banque Algérie-Misr, de la Société Marseillaise de Crédit en Algérie (SMC Algérie), de la Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB), de la Banque Populaire Arabe (BPA).

⁷² <http://www.cpa-bank.dz>, Date de consultation le 23/08/2022.

Depuis 1966, et en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'État, les banques publiques économiques sont placées sous la tutelle du Ministère des Finances.

Le 07 Avril 1997, le CPA a obtenu son agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit, par la loi sur la monnaie et le crédit, devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.

Aux termes de ses statuts, le CPA est une banque commerciale et universelle, elle a pour mission de promouvoir le développement du BTPH, des secteurs de la santé et du médicament, du commerce et de la distribution, de l'hôtellerie et du tourisme, des médias, de la PME/PMI et de l'artisanat. Après la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en 1988, le CPA est devenu une Entreprise Publique Économique par actions.

Conformément à la réglementation en vigueur en Algérie, le CPA traite les opérations de crédits et de banque. Il peut recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes ses formes, prendre des participations dans le capital de toute entreprise, mobiliser pour le compte d'autrui tous crédits consentis par d'autres institutions, etc.

La stratégie commerciale du CPA, s'appuie sur la diversification de son offre bancaire tous segments confondus (particulier, entreprise, professionnel), avec notamment la commercialisation d'une large gamme de produits et services bancaires dédiée à la promotion de la très petite, petite ou Moyenne Entreprise et Start-up, labellisée « PME by CPA », ainsi que le lancement d'une nouvelle gamme de produits et services dédiées à la Finance Islamique conforme aux préceptes de la Charia.

Il est important de souligner également, l'engagement du CPA dans la poursuite de la dynamique de modernisation et de digitalisation déjà initiée à travers le développement de nouveaux moyens de paiement modernes (cartes bancaires nationales « CPA CIB » et internationales « CPA Visa », de la banque à distance avec la nouvelle plateforme « E-banking CPA » et l'application « CPA mobile Banking ».

Le crédit Populaire d'Algérie a ainsi engagé un programme de réorganisation profond de ses structures et de ses méthodes.

Le CPA a renforcé ses missions internationales. Les nouvelles dispositions relatives au commerce extérieur confortent le rôle de la banque dans l'assistance des entreprises. En

multipliant ses prises de participation à l'étranger dans des banques ou des sociétés de trading et d'investissement.

Tableau N6 : la progression de capital social du CPA banque

Année	Désignation
1983	800 millions DA
1992	5,6 milliards DA
1994	9,31 milliards DA
1996	13,6 milliards DA
2000	21,6 milliards DA
2004	25,3 milliards DA
2006	29,3 milliards DA
2010	48 milliards DA

Source : <http://www.cpa-bank.dz>, Date de consultation le 23/08/2022.

Évolution du capital du C.P.A depuis sa création

Le capital social du CPA est la propriété exclusive de l'État, il s'élève actuellement à 48 milliards de dinars, en progressant comme suit :

1-1-1 Évolution du CPA

- En 1985, le CPA donne naissance à la BDL, par la session de 40 agences, le transfert de 550 employés de cadre 8900 comptes clientèle.
- En 1988, le CPA est devenu une entreprise publique économique par action, dont le capital est propriété exclusive de l'État.
- En 1990, l'échelon intermédiaire entre la direction et les agences a été supprimé. Des unités conçues comme reproduction de la direction générale ont été remplacées par des succursales.
- En 1992, les structures centrales ont été réorganisées par la création de la direction adjointe (DGA), regroupe plusieurs directions centrales.
- En 1995, le CPA a adopté de nouveaux organismes d'exploitation visant à adopter l'architecture commerciale de la banque à une économie de marché.

- Après avoir satisfait les conditions d'éligibilité prévue par les dispositions de la loi sur la monnaie et du crédit (Loi 90- 10 avril 1990), le CPA a obtenu le 7 avril 1997 son agrément du conseil de la monnaie et du crédit, devenant ainsi la deuxième banque à être agréée.

Afin de mettre en exergue sa structure et de montrer un modèle d'organisation d'agence bancaire, nous nous contenterons de présenter notre agence d'accueil, sise à l'agence CPA 194 de Tizi-Ouzou, située au boulevard Titi.

1.1.2 La mission de la CPA

Défini par ses statuts comme une banque commerciale et universelle, elle a pour mission de :

- Promouvoir le développement du BTPH, des secteurs de la santé et du médicament, du commerce et de la distribution, de l'hôtellerie et du tourisme, des médias, de la PME/PMI et de l'artisanat.
- La réception de dépôt publique
- L'octroi du crédit sous toutes formes
- Financement des PME/PMI

1-1-3-Présentation de l'agence bancaire CPA 194 de Tizi-Ouzou :

La banque reçoit les dépôts du public, collecte l'épargne, fournit et gère les moyens de paiement et accorde des prêts. L'agence bancaire est un lieu différent du siège social de la banque. C'est un lieu ouvert au public, notamment aux clients.

Pour cela, le CPA est constitué d'agences telles que le CPA De Tizi-Ouzou n°194 récemment créée, en 1993.

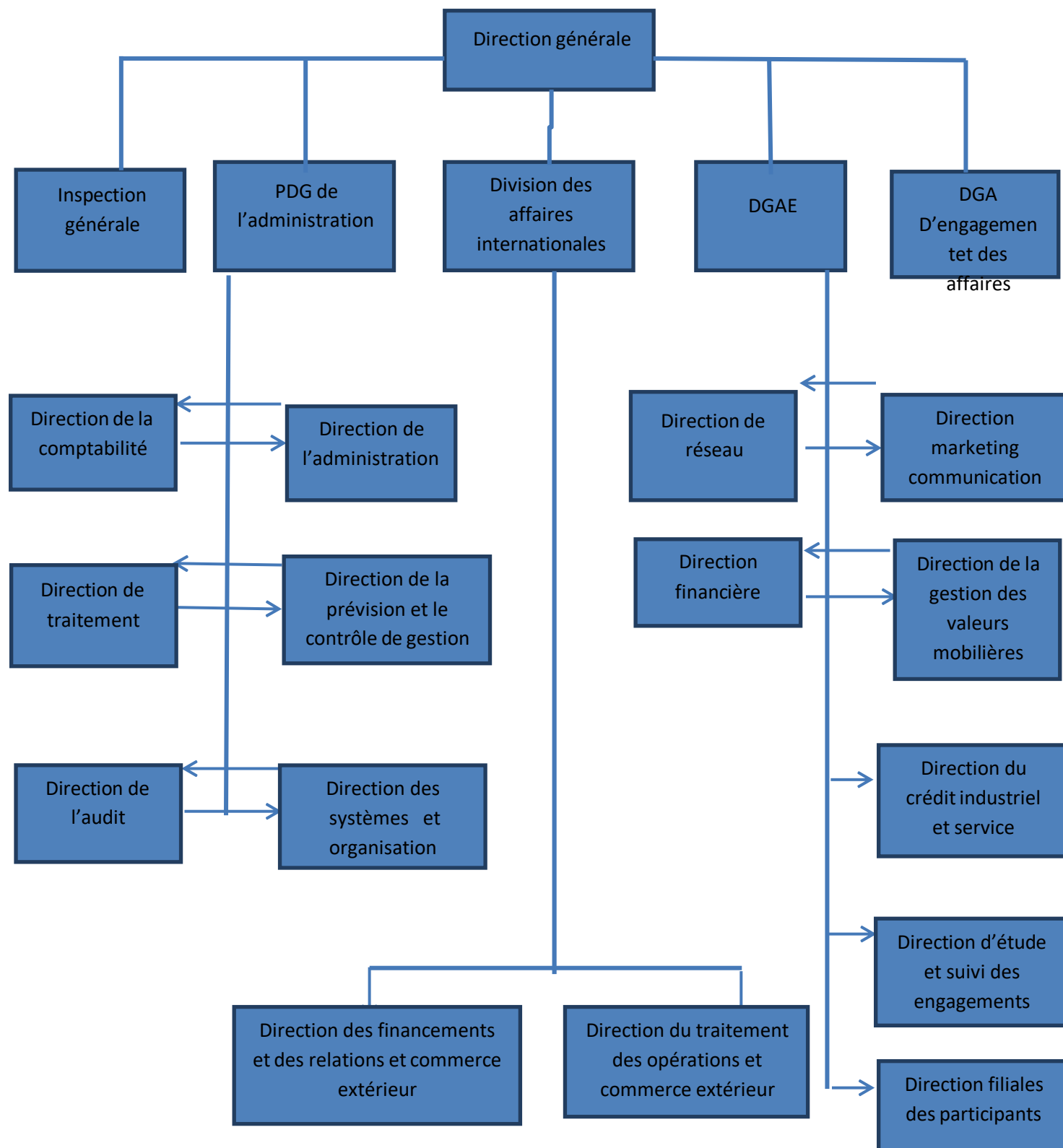
Elle représente une agence de première catégorie appartenant au groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou. Elle comporte un effectif de 25 employés :

- Le directeur
- Deux sous directeurs :
- Un sous-directeur administratif.
- Un sous-directeur d'exploitation.
- Un chef de service (caisse/portefeuille).
- Un chef de service (crédit).
- 5 employés de service crédit chargé de l'étude et analyse et de l'engagement.

- 10 employés de service caisse et portefeuille.
- 4 employés de service de contrôle.
- Une secrétaire.

Schéma N°01 L'organisation du crédit populaire d'Algérie (CPA)

L'organisation du crédit populaire d'Algérie (CPA)

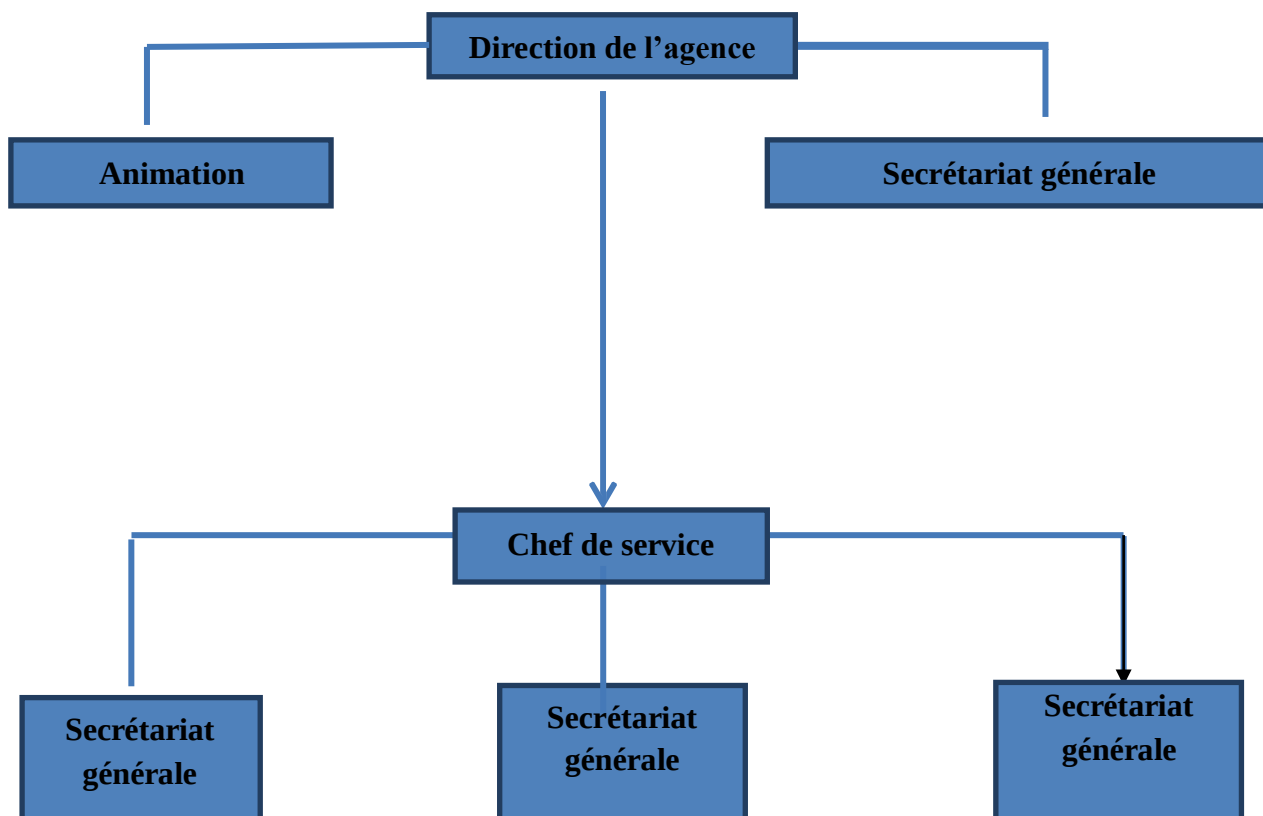


Source : La CPA de Draa El Mizan, 2014.

Schéma N°02 Organigramme de CPA Agence 194 de Tizi-Ouzou

1-1-4-Organigramme de CPA Agence 194 de Tizi-Ouzou

L'organigramme de CPA agence 194 de Tizi-Ouzou est représenté dans le schéma suivant :



Source : document interne de l'agence CPA 194,2021.

1-1-5-Les Fonctions et objectifs des différents services de CPA

Le crédit populaire d'Algérie propose différents services, illustrés comme suit :

1-1-5-1- Le service crédit

Ce service est chargé d'étudier les dossiers de crédit, évaluer les risques et proposer des solutions de financement au comité de crédit.

➤ Missions

- Collecter tous les éléments nécessaires à l'étude et à l'appréciation de la demande de Crédit.
- Mettre en place les crédits, les suivre et adresser des comptes rendus périodiques à la direction générale, à la direction du contrôle et le suivi des engagements,
- Inspection générale, D.E.G.C.
- Assurer le recouvrement des créances.

1-1-5-2-Le Service Contrôle

Il a pour but de rétablir l'auto Contrôle de l'agence, il est aussi chargé de :

- Pointer et vérifier les opérations de chaque compartiment ;
- Relever toute erreur, la signaler et suivre sa régularisation ;
- S'assurer que toutes les opérations sont enregistrées et que toutes les pièces justificatives sont réunies.
- La confection duplicata des documents comptables.

1-1-5-3-La cellule animation commerciale

La cellule a pour mission d'appliquer le Plan d'animation commerciale de la banque. Elle est chargée de :

- Prospecter et démarcher la clientèle potentielle ;
- Visiter régulièrement la clientèle acquise ;
- Promouvoir la vente des produits de la banque.

1-1-5-4-Le service des opérations du commerce extérieur

Son activité essentielle est de :

- Gérer les transferts et les rapatriements.
- Domicilier les opérations du commerce extérieur (import et export).
- Gérer les contrats et octroyer les garanties.
- Rechercher en collaboration avec la division du commerce international des lignes des crédits extérieurs et assister la clientèle dans le montage des dossiers Financiers.
- Exécuter les opérations avec l'étranger dans le cadre réglementaire.
- Élaborer des statistiques destinées à la hiérarchie et aux instances de contrôle des
- Changes de la Banque d'Algérie.

1-1-5-5-Le service administratif

Il est chargé de :

- Élaborer le budget et s'assurer de sa réalisation ;
- Gérer les dossiers individuels du personnel ;
- Veiller à l'application rigoureuse des normes de sécurités.

En outre, il est chargé de veiller au paiement à bonne date des impôts et des charges d'assurances, de la maintenance du matériel de l'agence. Il est également chargé de la gestion des imprimés et des fournitures de bureau.

- Élaborer des statistiques destinées à la hiérarchie et aux instances de contrôle des
- Changes de la Banque d'Algérie.

1-1-5-6-Les opérations de caisse

Ce Sont les opérations comportant un mouvement d'espèce (des dinars et des devises) Comme : les retraits, les versements, les virements, change de devises, ...etc.

1-4-5-7-Les opérations de portefeuille

Ces opérations portent sur le traitement des effets et chèques entre le moment de leurs remises par le client en vue de leur escompte ou de leur encaissement et celui de leur présentation au débiteur pour recouvrement ainsi que la mobilisation des crédits.

En générale, la banque remplit une multitude de fonctions, depuis la gestion des moyens de paiement, jusqu'à la création de produit très complexe dont la sophistication et la prolifération sont aujourd'hui en partie remise en cause.

Le CPA est défini par ses statuts comme banque universelle, il a pour fonction le financement de l'économie et de collecte des ressources, et de ce fait à une plus grande efficacité dans ses modes d'intervention.

Ainsi et pour avoir rempli convenablement ses fonctions, et pour répondre aux nouveaux besoins de marché, la banque doit œuvrer à un redéploiement de ses moyens humains et matériels et à l'amélioration de ses capacités, pour ce faire elle doit :

- Satisfaire les clients par l'aptitude à offrir des produits et des services répondant à
- Leurs besoins.
- Assurer un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités qui la concernent.
- Renforcer la disposition de contrôle.
- Améliorer et rendre plus efficace la gestion en vue d'assurer les mutations nécessaires.
- Développer le commerce par l'introduction de nouvelles techniques managériales et de marketing.

- Gérer de façon plus performante les ressources humaines.
- Améliorer et développer les systèmes d'information et les moyens informatiques.
- Gérer avec dynamisme la trésorerie de la banque (DA et Devise), les prises de participation au niveau national et à l'étranger.
- Maîtriser les emprunts et gérer activement la dette extérieure.
- Mettre en place renforcer la prévision et le contrôle.

SECTION 2 : ETUDE SUR L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT

1. Documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque CPA

La demande de crédit d'investissement dépend de plusieurs documents, qui sont classés comme suit :

- Demande de crédit ;
- CV du demandeur ;
- Etude technico-économique prévisionnelle sur 5 ans ;
- Copie de la décision ANDI ;
- Facture proforma ;
- Copie du registre de commerce (TPM et Climatisation) ;
- Carte fiscale ;
- Mise à jours vis à vis de la CNAS, CASNOS et Extrait de rôle ;
- Plan de charge (convention, contrat, etc.) ;
- Proposition de garanties en plus du gage sur le matériel roulant à financer (caution du père, gage, hypothèque).

2. Généralités sur le projeté

2.1 Présentation de l'entreprise

Le demandeur de crédit est une entreprise de transport public de marchandises qu'on citera sous le nom « X ».

- La forme juridique : Entreprise individuelle
- Chiffre d'affaires : 1.920.000,00 DA
- Adresse : Village Ait Zain CCNE Maatkas
- Description d'activité : Entreprise de transport public de marchandises
- Date de début d'activité : 15/07/2010.

2.2 Présentation de promoteur

- Nom et prénom : Mr X.
- Expérience professionnelle : il est dans le domaine de transport public de marchandises depuis 2010.
- Autres fonctions : -

2.3 Présentation du projet

Mr X envisage l'extension de son entreprise par l'acquisition d'un matériel roulant de type camion Hyundai HD65 CLIM puissance 100 CH, ce qui donnera à l'entreprise l'opportunité d'augmenter le nombre de course et de faciliter l'exercice de son activité dans le but de satisfaire sa clientèle sur le plan qualité et surtout le respect des délais.

2.4 Aide reçues

Le crédit Bancaire et la décision ANDI (agence nationale de développement de l'investissement).

2.5 Parrainage et gage

- Le promoteur gage un terrain et une construction de 319,20m² d'une valeur de 8.072.700,00 DA et évalué par la société Algérienne d'Expertise.
- Nantissement des équipements.

2.6 Spécificités techniques de l'investissement

Tableau N° 07 : facture préforma du matériel roulant

Référence	Description	Quantité	Prix
HY/HD65	HD65 CHASSIS NU/CLIM	1.00	3.240
CLIM	Charge utile 2665, Poids total en change : 6500KG Clim Moteur diesel, Aspiration naturelle à injection direct, refroidissement à eau Puissance de moteur : 100 ch.		000.00

Source : Document interne CPA.

3. Étude de la viabilité du projet

Elle consiste à analyser l'étude technico-économique du projet afin de mesurer les risques et qui doit comporter les renseignements suivants :

- L'étude technique ;
- L'étude économique ;
- L'étude financière.

3.1 Étude technique

○ **Objet de la transaction**

Financement d'un investissement.

○ **Destination des fonds prêtés et modalités de mise à disposition**

Acquisition de matériels roulant.

○ **L'origine des fonds de remboursement**

Emprunteur rembourse son emprunt par les flux nets de trésorerie (F.N.T) générés par ce projet, (Cash- flow).

○ **La construction envisagée pour les équipements**

Néant. L'entreprise n'a pas besoin d'une construction appropriée à cet investissement.

3.2 L'étude économique du projet

Tel que conçu, le projet aura des impacts socio-économique évidents sur plusieurs aspects notamment :

- La création de la valeur ajoutée : le secteur du transport est un secteur créateur de richesse et donc à forte valeur ajoutée.
- Sur le plan fiscal le projet contribuera aux recettes de l'Etat à travers les différentes taxes et impôts qui en découleront.

3.3 L'étude financière du projet

3.3.1 Le mode de financement

Un crédit d'investissement à moyen terme sur une durée de remboursement de 3ans avec 06 mois de différé, le taux d'intérêt est de 5,75% la TVA est de 19%.

3.3.2 Coût et financement du projet

➤ Coût de l'investissement

Total : 3.240.000,00 DA.

➤ Financement de l'investissement

Fonds propres dont : 1679.250,00 DA.

Crédit bancaire : 1679.250,00 DA. (Au final, la banque a décidé d'accorder un CMT de ce montant-là).

➤ Structure de financement

Le cout total du projet est de 3.358.500,00 DA à échéance de 3ans, accordé par un financement par un crédit bancaire, réparti comme suit :

- ✓ Apport individuel 50%.
- ✓ Crédit bancaire 50%.
- ✓ Total..... 100%.

La demande de concours externe atteindra 50% du total de l'acquisition TTC.

Tableau N° 08 : Coût global du projet d'investissement

Élément	MONTANTS
CMT	1679.250
APPORTS EN FONDS PROPRES	1679.250
Total	3.358.500,00

Source : Document interne CPA.

3.3.3 Conclusion de l'étude de la viabilité

L'étude de la viabilité du projet nous a fait relever les remarques suivantes :

- Le sujet s'inscrit dans un cadre général de développement ;
- Impact favorable au développement de l'activité de l'entreprise ;
- Un marché très porteur.
- Selon les données ci-dessus, le projet ne rencontrera pas de difficultés, et une fois réalisé, le projet sera viable.

4. L'étude technico-économique

- Montant du crédit = 1.679.250, 00
- Durée de crédit 3 ans.
- Taux d'intérêt bancaire 5.75%.

4.2 Détermination de chiffre d'affaires prévisionnel

Le chiffre d'affaire annuel prévu après la mise en exploitation du matériel roulant neuf sera estimé à : 1.920.000,00 DA, pour la première année, soit une recette mensuelle de : 160.000,00 DA pour des prestations à l'échelle de la wilaya, le chiffre d'affaires est appelé à augmenter pour les années suivantes.

4.3 Estimation des charges d'exploitation**➤ Services**

Les frais d'entretien et réparation sont estimés à 69.000,00 DA, la consommation des carburants à raison de 500.00 DA par jour, l'assurance et la vignette engendrant des dépenses approximatives annuelles de l'ordre de 281.500,00.

➤ Personnel

Le salaire du chauffeur et charges afférentes, ne sont pas considérés car le poste sera pourvu par l'intéressé, Cependant il contribuera à sa propre assurance CASNOS qui représente 15% du résultat réalisé.

4.4 Impôts et taxes

Elle est de 2% du chiffre d'affaires pour l'activité de TPM soit un montant de 38.400,00 DA

4.5 Frais financiers

Il représente les intérêts sur le crédit au taux de 5,75% l'an, soit pour la première année, un montant de : 96.556,88 DA.

4.6 Dotation aux amortissements

Le taux d'amortissement légal 20%.

Tableau n°09 Tableau d'amortissement des investissements

Désignation	Valeur vénale	Taux amorti	annuité (da)
Camion de marque Hyundai Type HD	3.240.000,00	20%	648.000,00
Total	3.240.000,00	---	648.000,00

Source : Document interne CPA.

Tableau N°10 tableau d'amortissement du crédit bancaire

Période	Capital de début de période	Remboursement		Capital de fin de période
		Principal	Intérêt	
1 ^{ER} Année	1.679.250,00	559.750,00	96.556,88	1.119.500,00
2ème Année	1.119.500,00	559.750,00	64.371,25	559.750,00
3eme Année	559.750,00	559.750,00	32.185,62	0,00
TOTAUX		1.679.250,00	193.113,75	1.679.250,00

Source : Document interne CPA.

5. Analyse de la rentabilité avant financement

5.1 Calcul de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) est un ratio financier qui montre la capacité de l'entreprise à autofinancer son cycle d'exploitation et à générer de la richesse.

La CAF représente un flux potentiel de trésorerie pour l'entreprise, soit sa rentabilité Elle se calcule comme suit :

CAF= résultat d'exercice + dotation aux amortissements et provision + valeur comptable nette des éléments actifs cédés - reprises sur amortissements et provision - produit de cession des éléments d'actif cédés - quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat

Tableau N°11 ; Détermination de Capacité d'autofinancement avant financement

Unité : DA

Rubriques	1	2	3
Résultat net de L'exercice	704543	971218	1235652
Amortissement	648000	648000	648000
C A F	1382543	1619218	1883614

Source : Etabli par nous même à partir des données de l'entreprise.

5.2 Calcul de la valeur résiduelle des investissements (VRI)

Elle représentera la valeur réelle de l'investissement à la fin de la période d'utilisation. Par manque d'information, nous supposons que la VRI est égale à la VNC de l'investissement de la dernière année, elle se calcule comme suit : 648.000 3240.000

$$\text{VRI} = \text{investissement initial} - \text{total des dotations aux}$$

Tableau n°12 : le calcul de la valeur résiduelle de l'investissement

Année	Investissement	Amortissement	VNC
1	3.240.000	648.000	2.592.000
2	2.592.000	648.000	1.944.000
3	1.944.000	648.000	1.296.000
4	1.296.000	648.000	648.000
5	648.000	648.000	0

Source : Etabli par nous même à partir des données de l'entreprise.

5.3 Analyse par les équilibres financière

➤ le fonds de roulement (FRN)

Le FRN est indicateur de l'équilibre financier à long terme, il représente la différence entre les capitaux permanents (les ressources stables) et les immobilisations (emploi stable) de l'entreprise. C'est plutôt la façon de le calculer.

➤ le besoin de fonds de roulement (BFR)

Le BFR est un indicateur de l'équilibre financier à court terme, il exprime le besoin de financement de l'activité de l'entreprise.

➤ **La trésorerie nette**

La TRN correspond à la différence entre le FRN et le BFR ou bien la différence entre la trésorerie passive et la trésorerie active.

Tableau n13 : Indicateur d'équilibre financier

Désignation	2016	2017	2018
FRN	194019	271019	289239
BFR	(62200)	(6005)	(9100)
TRN	256219	265014	298339

Source : établi par nous-mêmes.

Ces soldes s'appuient sur la formulation théorique suivante :

➤ **Fond de roulement : ACT-DCT**

- $FRN (2016) = 337504 + 1016972 - 1160457 = 194019$
- $FRN (2017) = 273014 - 1995 = 271019$.
- $FRN (2018) = 298339 - 9100 = 289239$.

➤ **Le besoin de fond de roulement : (stock + créance) – dette à court terme.**

- $BFR (2016) = 0 - (62200) = (62200)$.
- $BFR (2017) = 0 - (1995) = (1995)$.
- $BFR (2018) = 0 - (9100) = (9100)$.

➤ **Trésorerie nette : fond de roulement – besoin de fond de roulement**

- $TRN (2016) = 194019 - (62200) = 256219$
- $TRN (2017) = 271019 - (6005) = 265014$.
- $TRN (2018) = 289239 - (9100) = 298339$.

➤ **Les ratios de liquidité et de solvabilité**

Tableau n14 : La détermination des ratios de liquidité et de solvabilité :

Désignation	2016	2017	2018
Ratio de liquidité générale	0	136,84	32,7
Ratio de liquidité immédiate	0	136,84	32,7
Ratio de solvabilité	1	0,99	0,97

Source : établi par nous-mêmes.

Ces soldes s'appuient sur la formulation théorique suivante :

➤ **Ratio de liquidité générale = actif court terme / passif court terme.**

- $RGL(2016) = 337504 / 0 = 0$
- $RGL(2017) = 273014 / 1995 = 136,84$
- $RGL(2018) = 298339 / 9100 = 32,7$

➤ **Ratio de liquidité restreinte**

➤ **Ratio de liquidité immédiate : disponibilité / passif à court terme.**

- $RLI(2016) = 337504 / 0 = 0$
- $RLI(2017) = 273014 / 1995 = 136,84$
- $RLI(2018) = 298339 / 9100 = 32,7$

➤ **Ratio de solvabilité : capitaux propre / total de bilan**

- $RS(2016) = 337504 / 337504 = 1$
- $RS(2017) = 271019 / 273014 = 0,99$
- $RS(2018) = 289239 / 298339 = 0,97$

➤ **Excédent brut d'exploitation**

EBE = Valeur ajoutée – charge de personnel – Impôts et taxes et versements assimilés.

Tableau n15 : Détermination de l'excédent brut d'exploitation.

Désignation	2016	2017	2018
EBE	66971	76200	44470

Source : établi par nous-mêmes.

Ces soldes s'appuient sur la formulation théorique suivante :

- $EBE(2016) = 69830 - 0 - 2859 = 66971.$
- $EBE(2017) = 76200 - 0 - 0 = 76200.$
- $EBE(2018) = 46200 - 0 - 1730 = 44470.$

5.3.1 Examen et Analyse des indicateurs de l'équilibre financier

- **FRN** : Si le $FRN > BFR$.

Le fond de roulement de l'entreprise est positif, cela signifie que l'entreprise finance ses actifs immobilisés par ses capitaux et emprunts à long terme. En d'autre terme, l'excédent dégagé permet de financer en totalité ou partiellement le besoin de fond de roulement.

- **BFR** : Le $BFR < 0$

Un BFR négatif montre que l'entreprise n'a pas besoin d'un financement à court terme. Cela signifie que l'entreprise n'a pas à se soucier du financement des créances clients et de leurs stocks.

- **TR**

L'entreprise dégage une trésorerie nette positive mais qui reste insuffisante.

5.3.2 Examen et analyse des ratios de liquidité et de solvabilité

- **Ratio de liquidité générale** : Nous constatons que le ratio est supérieur à 1 durant les trois dernières années, ce qui signifie que l'entreprise dispose d'un montant important de l'actif réel à moins d'un an qu'elle peut transformer en liquidité générale pour faire face à ses dettes financières à moins à court terme.
- **Ratio de liquidité immédiate** : $RLI < 1$ durant la période étudiée, ce qui signifie que l'entreprise se trouve dans l'incapacité d'honorer la totalité de ses engagements à court terme en utilisant ses disponibilités.
- **Ratio de solvabilité** : Un bon ratio de solvabilité doit être $> 20\%$. Dans le cas de la SNVI il ne dépasse pas la barre de 3% dans les 3 années étudiée, ce qui signifie que l'entreprise a une incapacité flagrante de ne pas faire face à l'ensemble de ses dettes en utilisant ses actifs.

5.3.3 Examen et analyse des ratios de performance financière

- **EBE** : L'entreprise a réalisé un excède brut d'exploitation durant les trois exercices. Un EBE positif signifie que l'entreprise est rentable.

6. Etude de risque

La EI X est une parmi les clients de la CPA Banque, c'est une entreprise fiable, son activité se caractérise par une appréciation de la valeur ajoutée. Le seul risque que la banque craint c'est le non remboursement.

7. Les garanties

- Hypothèque 1^{er} rang sur terrain + construction (recueillie) ;
- Gage du matériel roulant ;
- Souscription d'une assurance multirisques professionnelles auprès d'une compagnie d'assurance acceptée par la CPA banque pendant toute la durée du crédit et procéder à son renouvellement à bonne date, avec subrogation à profit de la CPA pour toutes les polices d'assurance souscrites ;
- Caution C.G.C.I.

8. Les Conditions

- Versement au préalable de la part d'autofinancement ;
- Paiement direct au fournisseur ;
- Domiciliation du chiffre d'affaires auprès des guichets de la banque CPA.

Conclusion

Durant la période de stage passée à l'Agence 194 CPA Tizi-Ouzou, nous avons pu saisir et cerner l'ensemble des connaissances concernant le crédit d'investissement et la procédure de traitement de ce mode de financement.

A travers le dossier que la banque nous a fourni, de l'EI X spécialisée dans le transport public de marchandise, et l'analyse de la situation financière de l'entreprise à travers les différents ratios et indicateurs de performance financière et économique ainsi que la viabilité du projet, on peut dire qu'il est rentable et peut être financé par la banque.

Conclusion générale

Dans ce présent mémoire qui couronne notre stage pratique, nous avons essayé de cerner sous différents angles, la procédure du traitement concernant la demande d'un crédit d'investissement aux PME.

À travers une présentation d'une étude théorique principalement sur trois chapitres, dans un premier temps nous avons présenté la PME et son financement puis nous sommes passé au crédit d'investissement et son processus ainsi que les risques et garanties. Et donc nous avons apporté une réponse à notre problématique qui consiste à déterminer le processus de financement d'une PME d'un projet d'investissement au sein de la banque.

Le crédit d'investissement est contracté pour le financement des immobilisations, pour une durée bien déterminée dans le temps. Le crédit est amorti selon un plan de remboursement préalablement établi.

Durant cette étude, nous avons constaté l'importance de l'évaluation financière du projet d'investissement d'une PME en étudiant les flux de trésorerie, la performance financière et économique à travers les différents ratios et indicateurs.

Ce qui nous mène à confirmer notre première hypothèse selon laquelle l'évaluation financière est importante dans une décision d'investissement.

Nous avons aussi présenté le crédit d'investissement comme moyen de financement des projets des PME. Sachant que le crédit constitue l'activité principale de la banque, et la notion du risque est toujours présente d'où l'importance pour le banquier de l'étudiée sous ses différents angles et de se prémunir des garanties nécessaires.

Ce qui nous a confirmé notre deuxième hypothèse qui stipule que les garanties sont très importantes pour la banque afin de faire face aux risques potentiels.

En dernier, on peut dire que la banque joue un rôle fondamental dans la croissance et la relance économiques des entreprises notamment les PME.

Bibliographie

1. Ouvrage

- Barreau. J, Delahaye, & Delahaye .F, « Gestion financière : DECF 4 », 14eme édition, Dunod, 2005.
- Belkahia. R, & Oudad. H (2007), « Finance d'entreprise: Analyse et diagnostic financiers : Concepts, outils, cas corrigés », Imprimerie Najah el Jadida Casablanca.
- BERRAHI K, op. cite, p34.
- Boldrini .J-C, (2008), « Caractériser les pratiques de conception des PME pour mieux accompagner leurs projets d'innovation », Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, 21(1), 9–34.
- BOUYAKOUB F : « l'entreprise et le financement bancaire », édition casbah, Alger, 2000, p101.
- BRESSY G, C KONKUYT «économie d'entreprise», 2000, Dalloz, paris, p78.
- C. Kharoubi et Philippe Thomas, analyse de risque de crédit Banque édition, France, Mai 2003. p.17.
- CAPUT Jean-Yves, « l'économie de A à Z » Edition : HATIER.PARIS.2004 P.38.
- Cécile Kherroubi et Philipe Thomas, op.cit.
- Charif. M, Tabet. W, (2010), « Contingences et limites de la GRH dans l'entreprise Algérienne », Actes du XX Ie congrès de GRH, « GRH EN PME : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE », Saint Malo, France, Novembre.
- Cours Pr. ILMANE Mohamed-Chérif, Supervision et contrôle Bancaires 2016-2017.
- Cours Pr. ILMANE Mohamed-Chérif, Supervision et contrôle Bancaires 2016-2017.
- F. Rosenfeld, l'évaluation économique des projets spécifiques d'investissement, 1963, page 171.
- Farouk BOUYACOUUB, «L'entreprise et le financement bancaire», Ed CASBAH, Algérie, 2003, P235.
- Farouk BOUYACOUUB, «L'entreprise et le financement bancaire», Ed CASBAH, Algérie, 2003, P253.
- Farouk BOUYACOUUB, «L'entreprise et le financement bancaire», Ed CASBAH, Algérie, 2003, P253.
- FREDERIK Teulon, "vocabulaire économique", collection que sais-je, Edition, Alger, 1996, p.93.
- G.A. koukou Dokou, M.Baudour, M.Roge « accompagnement managérial et industrie de la PME», 2000 harmattan, paris, p 02.
- G.Ausset et J. Margerin « investissement et financement », sedifor, paris 2013, p 86.
- G.Ausset et J. Margerin « investissement et financement », sedifor, paris, p 86

- GANIM Messa, op. Cit, P 55.
- Ginglinger. E, « Gestion financière de l'entreprise », Edition Dalloz, 1991, p 45.
- Jack FORGET, « Optimiser la gestion financière de l'entreprise à court terme », Ed d'Organisation, 2005, p5.
- LASARY, "Economie d'entreprise", Edition El dar el othmania, Alger, 2007, p.12.
- Michel ALBOUY, « Financement et cout du capital des entreprises », Eyrolles, Paris, 1991, p.95.
- O. TORRES « Les PME », domino FLAMMARION, 1999, p17.
- PAGET (E), PAINVIN (N), « La notation financière, Rôle des agences et méthode de notation ».

2. Texte réglementaire : loi, ordonnance, décrets, arrêtés, séculaires, instruction, règlements.

- Algérie Centrale des risques entreprises et ménages Règlement de la Banque d'Algérie n°12-01 du 20 février 2012.
- Article 882 du Code Civil Algérien.
- Article 948 du Code Civil Algérien.
- Algérie Centrale des risques entreprises et ménages Règlement de la Banque d'Algérie n°12-01 du 20 février 2012.
- La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Algérie Crédit-bail Ordonnance n°96-09 du 10 janvier 1996.
- Loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).
- La loi 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

3. Mémoires et thèses et Autres

- <http://www.cpa-bank.dz>.
- Document interne de la banque CPA.
- F.Rosenfeld, l'évaluation économique des projets spécifiques d'investissement, 1963, page 171
- [http : //arableasing-dz.com/présentation/](http://arableasing-dz.com/présentation/).
- <http://dictionnaire-juridique.com>.
- <http://sofinance.dz/presentation/>,
- <http://srh-dz.org/?p=presentation&lang=fr&var=1>.
- <http://www.entreprise-move.com/credit-a-moyen-terme-mobilisable>
- <https://www.economie.gouv.fr/cedef/definition-petites-et-moyennes-entreprises>.

- <https://www.eldjazairidjar.dz/presentation/>.
- <https://www.maxicours.com/se/cours/le-cycle-d-investissement/>.
- Kamel et Aziz BAALI et BOURRAS Mémoire de fin d'étude sur le thème ; « Financement bancaire des petites et moyennes entreprises, UMMTO » ; 2010.
- Mémoire magister en sciences économiques« les circuits de financement des PME en Algérie » université d'Oran présenté par Melle B. Djamila 2007 p 152.
- network-counsels.com.
- www.pme-gestion.fr
- ZERRAF Youcef, Mémoire de fin d'étude sur le thème ; «Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires : cas BADR Tizi-Ouzou » ; ECOLE SUPERIEURE DE BANQUE, p26. (2012).

Liste des abréviations

ANDI : Agence nationale de développement de l'investissement.

BADR : Banque de l'agriculture et du développement rurale.

BDL : Banque du développement locale.

BEA : Banque extérieur d'Algérie.

BFR : Besoin de fond de roulement.

BNA : Banque nationale d'Algérie.

CA : Chiffre d'affaire.

CAF : Capacité d'autofinancement

CPA : Compte populaire d'Algérie.

CLT : Crédit à long terme.

CMT : Crédit à moyen terme.

DA : Dinars algérienne.

DC : Direction centrale.

DGA : Direction générale adjoint

DI : Délai de récupération

EBE : Excédent brut d'exploitation

FR : Fond de roulement.

FRN : Fond de roulement net.

HT : Hors taxe.

IP : L'indice de profitabilité

PDG : Président directeur générale.

PME : Petite moyenne entreprises.

RS : Ratio de solvabilité

RLI : Ratio de liquidité immédiate

RGL : Ratio de liquidité générale

SARL : Société à responsabilité limité.

TCR : Tableau des comptes de résultat.

TN : Trésorerie nette.

TVA : Taxe sur valeur ajoutée.

TRI : Le taux de rentabilité interne

VRI : Valeur nette comptable.

VA : Valeur ajoutée.

VAN : Valeur actuelle nette.

Liste des illustrations

Désignations	Titre	page
Figures		
Figure N° 01	Présentation d'une acquisition de l'immobilisation auprès d'un fournisseur.	11
Schémas		
Schéma N°01	L'organisation du crédit populaire d'Algérie (CPA).	64
Schéma N°02	Organigramme de CPA Agence 194 de Tizi-Ouzou.	65
Tableaux		
Tableau N°01	Définition de la PME en Algérie.	5
Tableau N°02	Définition française de la PME.	6
Tableau N°03	Définition canadienne de la PME.	6
Tableau N°04	Les chiffres clés des PME en Algérie.	10
Tableau N°05	Evolution de la population des PME en Algérie de 2010 à la fin du 1er semestre 2019.	10
Tableau N°06	La progression de capital social du CPA banque.	61
Tableau N°07	facture préforma du matériel roulant.	70
Tableau N°08	Coût global du projet d'investissement.	71
Tableau N°09	Tableau d'amortissement des investissements.	73
Tableau N°10	Tableau d'amortissement du crédit bancaire	73
Tableau N°11	Détermination de Capacité d'autofinancement avant financement.	74
Tableau N°12	Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement financement.	74
Tableau N°13	Indicateur d'équilibre financier.	75
Tableau N°14	La détermination des ratios de liquidité de liquidité et de solvabilité.	75
Tableau N°15	Détermination de l'excédent brut d'exploitation.	76

*** **

*** **

*** **

*** **

*** **

*** **

*** **

*** **

*** **

*** **

*** **

*** **

TIMBRE FISCAL

AVAL

Dossier n°
Effet n°

CAPITAL:
INT.:
TAXES:

LE 1er JUILLET 1971

payer contre ce présent Billet

à l'ordre du CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

La SOMME DE

Valeur en représentation du crédit en compte courant

SOUSCRIPTEUR

ACCEPTATION (1)

DOMICILIATION

(1) Porter la mention manuscrite: "Bon pour la somme de" (en lettres)

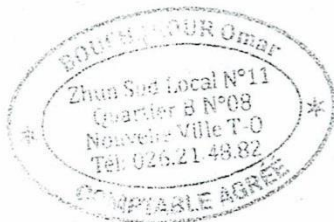
Carbet et Signature

Mr.
Vge Ait Zaim Cne Maâtkas

Tizi-Ouzou, Le 24/01/2019

Tizi-Ouzou

N° Tél : 05 41 25 37 10



A

Monsieur le Directeur du Crédit
Populaire d'Algérie
Bd STITI Ali
Tizi-Ouzou

Objet : Demande d'une ligne de crédit d'investissement.

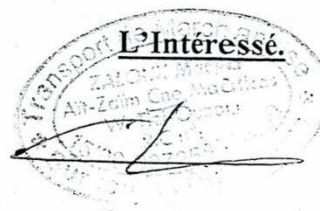
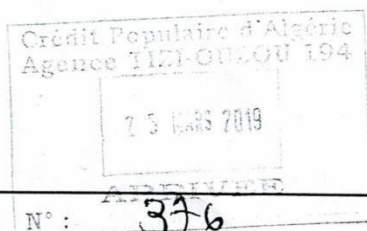
Monsieur,

J'ai l'honneur de venir par la présente demande solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir m'accorder un crédit à haute de : **1.679.250,00 DA** soit 50 % de la valeur de l'investissement à acquérir qui est de **3.358.500,00 DA** dont assurance tous risques comprises sur une période de trois (03) années.

Pour vous permettre d'étudier mon dossier je vous joins les bilans et TCR prévisionnels sur trois (03) années ainsi qu'un plan de financement retraçant mes besoins de financement.

Cependant, je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Comptant sur votre collaboration, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.



BILAN PREVISIONNEL (PASSIF)

LIBELLE	1ère Année	2ème Année	3ème Année
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net de groupe (1)	704 543,00	971 218,00	1 235 654,00
Autres capitaux propres - Repoort à nouveau			
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I	1 704 543,00	1 971 218,00	2 235 654,00
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières	1 119 500,00	559 750,00	0,00
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II	1 119 500,00	559 750,00	0,00
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Impôts	3 200,00	140 470,00	226 830,00
Autres dettes			
Trésorerie passif			
TOTAL III	3 200,00	140 470,00	226 830,00
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	2 827 243,00	2 671 438,00	2 462 484,00



BILAN PREVISIONNEL (ACTIF)

LIBELLE	1ère Année	2ème Année	3ème Année
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition-goodwill passif ou négatif			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Bâtiments			
Autres immobilisations corporelles	3 240 000,00	3 240 000,00	3 240 000,00
Amortissements	648 000,00	1 296 000,00	1 944 000,00
Immobilisations en concession			
Immobilisations encours			
Immobilisations financières			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres actifs financiers non courants			
Impôts différés actif			
TOTAL ACTIF NON COURANT	2 592 000,00	1 944 000,00	1 296 000,00
ACTIFS COURANTS			
Stocks et encours			
Créances et emplois assimilés			
Clients			
Autres débiteurs			
Impôts et assimilés			
Autres créances et emplois assimilés			
Disponibilités et assimilés			
Placements et autres actifs financiers courants			
Trésorerie	235 243,00	727 438,00	1 166 484,00
TOTAL ACTIF COURANT	235 243,00	727 438,00	1 166 484,00
TOTAL GENERAL ACTIF	2 827 243,00	2 671 438,00	2 462 484,00



COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL / NATURE

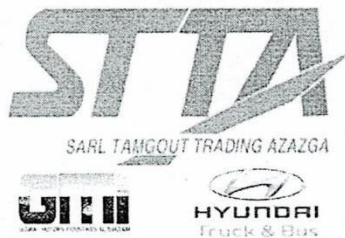
LIBELLE	1ère Année	2ème Année	3ème Année
Prestations de services	1 920 000,00	2 200 000,00	2 500 000,00
Variations stocks produits finis et en cours			
Production immobilisé			
Subventions d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 920 000,00	2 200 000,00	2 500 000,00
Achats consommés	0,00	0,00	0,00
Services extérieurs et autres consommations	-350 500,00	-368 250,00	-385 760,00
II-CONSOMATION DE L'EXERCICE	-350 500,00	-368 250,00	-385 760,00
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION	1 569 500,00	1 831 750,00	2 114 240,00
Charges de personnel	-82 000,00	-104 160,00	-147 900,00
Impôts, taxes et versements assimilés	-38 400,00	-44 000,00	-50 500,00
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 449 100,00	1 683 590,00	1 915 840,00
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
Dotations aux amortissements, provisions	-648 000,00	-648 000,00	-648 000,00
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V-RESULTAT OPERATIONNEL	801 100,00	1 035 590,00	1 267 840,00
Produits financiers			
Charges financières	-96 557,00	-64 372,00	-32 186,00
VI-RESULTAT FINANCIER	-96 557,00	-64 372,00	-32 186,00
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS	704 543,00	971 218,00	1 235 654,00
Impôts exigibles sur le résultats ordinaires			
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires			
VIII-RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	704 543,00	971 218,00	1 235 654,00
Eléments extraordinaires (produits) à préciser			
Eléments extraordinaires (charges) à préciser			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	704 543,00	971 218,00	1 235 654,00
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	704 543,00	971 218,00	1 235 654,00



SARL TAMGOUT TRADING AZAZGA
ROUTE NATIONALE N°12. TIRSATINE. AZAZGA
Tizi-Ouzou 15001
Algérie

tel/fax - VN: +213 (0) 26 14 97 06
tel/fax - SAV: +213 (0) 26 34 41 67

Site Web: <http://www.sttasarl.com>
E-Mail:



MAATKAS
MAATKAS 15 15000
ALGERIE

Tél : 0541 25 37 10

Proforma N° A/2018/03503

Date: 16/01/2019

Ref	Description	Qté	UdM	P.U	Rem	TVA	Prix
HY/HD65 CLIM	[HY/HD65 CLIM] HD 65 CHÂSSIS NU CLIM EMPATTEMENT T 3375 CHARGE UTILE 2665 POIS TOTAL EN CHARGE :6500 KG CLIM HYUNDAI MOTEUR DIESEL D4AF 4 TEMP ASPIRATION NATURELLE A INJECTION DIRECT ,REFROIDISSEMENT A EAU PUISSANCE DE MOTEUR :100 ch RÉSERVOIR A CARBURANTS EN ACIER AVEC UNE CAPACITÉ DE 100 LITRES	1,000	Unité (s)	3 240 000,00		exo de TVA	3 240 000,000

Montant en lettre : trois million deux cent quarante mille dinars algériens

Total HT : 3 240 000,000 DZ

TVA: 0,000 DZ

Total : 3 240 000,000 DZ

Apport initial: 0,00

2ème paiement: 0,00

3ème paiement: 0,00

Total réglé: 0,00

Reste a payé : 3 240 000,00

Modalités de paiement :
"-10% à la commande, 90% avant la livraison.
-100% à la commande pour les véhicules disponible en stock.
-Paiement par chèque ou virement aux comptes de la
SARL GMI /SGA 021 00001 1130031585 02 / CPA 004
00146 4000023536 60/ AGB 032 00001 1272161208 47 /
BNA 001 00599 0300000267 45"

Accord du client:

Service commercial:

STTA
L. GUERFI
Agent Commercial
0555 03 91 26

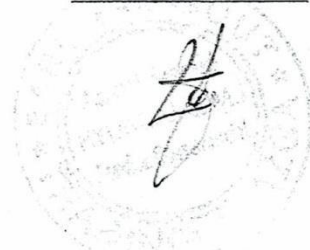


Table Des Matières

Remerciement

Dédicace

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre 1	
SECTION 1 : DEFINITION ET CARACTERISTIQUE DE LA PME	4
1. Définition générale	4
1.1.1 Quelque définition de la PME.....	4
Définition des PME algériennes par la loi n°17-02 du 10 /01/2017	5
France	6
Canada.....	6
Suisse.....	6
Les caractéristiques et spécificités des PME.....	7
La petite taille.....	7
Centralisation de la gestion des PME.....	7
Une faible spécialisation de travail.....	7
Un système d'information interne peu compliqué et moins organisé.....	8
Un système d'information externe courant.....	8
Une stratégie intuitive ou peu formalisée	8
Rôle des PME.....	8
Création d'emploi.....	8
La création de la valeur ajoutée (VA)	8
La distribution des revenus	9
Aménagements du territoire.....	9
L'innovation.....	9
L'évolution des PME en Algérie	9
Caractéristiques des PME Algériennes	11
SECTION 2 : LE FINANCEMENT DES PME	
3 .Les besoins de financement des PME.....	12
3.1.1. Besoin de financement du cycle d'investissement	12
Les différents besoins de cycle d'investissement	12
Les besoins de financement liés à l'exploitation	13
4. Les sources de financement des PME.....	15
Les sources de financement interne	16
Le capital social	16
L'autofinancement	16
Définition de l'autofinancement	17
Les sources de financement externes	17
Financement direct.....	18
Le marché des capitaux.....	18
Le marché monétaire	18
Le marché financier	19
Financement indirect.....	19
Les crédits à court termes	19
Les crédits de trésorerie.....	19
La facilité de caisse.....	19

Le découvert bancaire.....	20
Le crédit de compagnie	20
Le crédit relais.....	21
Les crédits de mobilisation des créances commerciales	21
L'escompte	21
La mobilisation Dailly	22
4.2.2.1.10. L'affacturage	22
4.2.2.2. Les crédits à moyen terme.....	23
Le crédit à moyen terme réescomptable.....	23
Le crédit à moyen terme mobilisable.....	24
Le crédit à moyen terme direct.....	24
Le crédit à long terme	24
Le crédit-bail (leasing)	24
5. Les dispositions légales et réglementaires régissant le leasing en Algérie	25
Les principaux intervenants sur le marché du leasing en Algérie	26
La société Financière d'Investissement de participation et de Placement« SOFINANCE »	26
La Société de refinancement hypothécaire (SRH).....	26
Arab Leasing Corporation (ALC).....	27
5.1.4. El D'Azar Adjar « EDI »	27
6. Les forces et les faiblesses de la PME	28
Les forces	28
L'efficacité	28
6.1.2 La flexibilité	28
6.1.3. La qualité et la simplicité des relations sociales.....	29
Les faiblesses.....	29
Les problèmes liés aux dirigeants.....	29
L'insuffisance des fonds propres	29
Non liquidité des fonds de roulement.....	29
Les difficultés de croissance	29
La sous-capitalisation	30
Conclusion	31
Chapitre 2	
Introduction	
SECTION 1 : GENERALITES SUR LA NOTION DE L'INVESTISSEMENT	32
Définition des crédits d'investissement	32
Typologie de crédit d'investissement	33
Les crédits classiques.....	33
Le crédit d'investissement à long terme (CLT)	33
Les crédits d'investissement à moyen terme (CMT)	33
Le crédit à moyen terme réescomptable.....	33
Le crédit à moyen terme mobilisable.....	34
Le crédit à moyen terme non mobilisable	34
Le Crédit-Bail (leasing)	34
Définition du Crédit-Bail (leasing)	34
Les Formes du Crédit-Bail.....	36
Les Avantages du Crédit-Bail.....	36
Les Inconvénients du Crédit-Bail	37
SECTION 02 : LES RISQUES ET LES GARANTIES DES CREDITS	37
1- Les risques des crédits	37
Définition du risque.....	38

Les différents types de risques	38
Le risque d'immobilisation	38
1-2-2- Le risque de non remboursement	38
1-2-3-Le risque du marché.....	39
1-2-4-Le risque de concentration.....	40
1-2-5-Le risque de management	40
1-2-6- Le risque de garanti	40
2-2-Les garanties bancaires	40
2-2-1-Typologies des garanties.....	41
2-2-1-1 Les Garanties personnelles.....	41
L'aval 41	
Caution solidaire	41
2-2-1-2-Les garanties réelles	41
L'hypothèque	42
Le nantissement.....	42
Le gage 42	
2-2-1-3Les garanties complémentaires	42
Conclusion	43
 Chapitre 3	
Introduction	
SECTION 1 : LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UN DOSSIER D'INVESTISSEMENT	44
1. Documents administratifs	44
2. Documents technico-économiques	44
3. Description générale introductive d'un projet d'investissement	44
Localisation du projet	45
Description des produits.....	45
Objectif visés.....	45
Cout de l'investissement	45
La Structure de financement du cout de projet	45
Etat de la préparation à la réalisation	45
Impact d'investissement visé.....	46
4- présentation de l'investisseur	46
L'investisseur.....	46
Situation financière	46
Activité.....	47
Rentabilité.....	47
-Etude de marché relatif aux produits prévus par le projet	47
Analyse de la demande	47
Analyse de l'offre présente et future.....	48
5-Description technique du projet.....	48
Sélection du programme de production	48
Capacité du projet.....	48
Conception du projet.....	48
Besoins d'exploitation du projet	
Modalités et planning de réalisation prévus	
6 Coût du projet	49
Le cout total de l'investissement	49
Détails des fournisseurs et prestation en devises	49
7- Analyse de la rentabilité financière de l'investissement	50
Rentabilité du projet d'investissement.....	50

8- Garanties offertes par le promoteur	51
SECTION 2 : ANALYSE DE LA RENTABILITE D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT	52
1. Décision de choix d'investissement dans un avenir certain	52
1-1-Critères d'évaluation fondés sur l'actualisation	52
Valeur actuelle nette.....	52
1-1-1-1-Définition de la VAN	52
1-1-1-2-Les avantages et les limites de la VAN.....	53
Le taux interne de rentabilité.....	54
Définition du TRI:	54
Avantages et limites du TRI	54
1-1-3-Indice de profitabilité	54
1-1-3-1-Définition de l'indice de profitabilité.....	54
1-1-3-2-Avantages et limites de l'indice de profitabilité	54
1-1-4-Délai de récupération (DR) actualisé	55
1-1-4-1-Définition du délai de récupération actualisé.....	55
1-1-4-2-Avantages ET Limites du délai de récupération	55
1-2-Critères d'évaluation ne reposant pas sur l'actualisation	55
1-2-1-Taux de rentabilité comptable (TRC).....	55
1-2-2-L'indice de profitabilité non actualisé (IP non actualisé)	55
2- Décision de choix d'investissement dans un avenir incertain.....	55
Application des critères en avenir incertain	55
2-2-Les critères d'évaluation dans un avenir incertain sont.....	56
2-2-1-Critère du MAXIMIN	56
2-2-2-Critère du MAXIMAX	56
2-2-3-Critère du MINIMAX	56
2-2-4-Critère de SAVAGE (ou minimax regret)	56
3-L'évaluation dans la situation de risque	57
3-2-Les moyens de gestion du risque	57
Conclusion	59
 Chapitre 4	
Introduction	59
SECTION 1	59
Historique du CPA	59
1-1-1 Évolution du CPA.....	61
1.1.2 La mission de la CPA	62
1-1-3-Présentation de l'agence bancaire CPA 194 de Tizi-Ouzou.....	62
1-1-4-Organigramme de CPA Agence 194 de Tizi-Ouzou.....	65
1-1-5-Les Fonctions et objectifs des différents services de CPA	65
1-1-5-1- Le service crédit	65
1-1-5-2-Le Service Contrôle	66
1-1-5-3-La cellule animation commerciale	66
1-1-5-4-Le service des opérations du commerce extérieur.....	66
1-1-5-5-Le service administratif	66
1-1-5-6-Les opérations de caisse	67
1-4-5-7-Les opérations de portefeuille.....	67
 SECTION 2 : ETUDE SUR L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT	68
2.1. Documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque CPA	68
Généralités sur le projeté	69
Présentation de l'entreprise	69

2-2-1-2-Présentation de promoteur	69
Présentation du projet	69
Aide reçues	69
Parrainage et gage.....	69
Spécificités techniques de l'investissement.....	70
2.3 Étude de la viabilité du projet.....	70
2.3.1-Étude technique.....	70
L'étude économique du projet	71
L'étude financière du projet	71
Le mode de financement	71
Coût et financement du projet.....	71
Structure de financement.....	71
Conclusion de l'étude de la viabilité	72
Détermination de chiffre d'affaires prévisionnel.....	72
Estimation des charges d'exploitation	72
Impôts et taxes	73
Frais financiers	73
Dotation aux amortissements : le taux d'amortissement légal 20%	73
5 Analyse de la rentabilité avant financement	73
2.5.1 Calcul de la capacité d'autofinancement	73
2.5.2. Calcul de la valeur résiduelle des investissements (VRI).....	74
Analyse par les équilibres financière	74
le fonds de roulement (FRN)	74
le besoin de fonds de roulement (BFR)	74
La trésorerie nette	75
Les ratios de liquidité et de solvabilité	75
Les ratios de performance financière	77
Examen et Analyse des indicateurs de l'équilibre financier	77
Etude de risque	77
Les garanties	77
Les Conditions	78
Conclusion	78
Conclusion générale	
Bibliographie	
Liste des illustrations	
Annexes	

Résumé

Les petites et moyennes entreprises représentent une part considérable du tissu économique de bien des pays, Elles jouent un rôle essentiel dans la prospérité économique, en contribuant au capital social, culturel et environnemental des nations, Les PME sont caractérisées par la fragilité financière et pour combler le manque, la banque intervienne dans le re lancement de leurs activités, Cependant, il n'est pas toujours facile de cerner les besoins financiers et de leur adapter le concours approprié, car les facteurs qui peuvent influencer sur l'issue finale sont autant variés qu'imprévisibles.

Le financement bancaire des crédits d'investissement constitue l'élément moteur dans le lancement de tout projet de création. L'octroi de crédits est un acte de gestion d'une portée considérable, eu égard aux enjeux économiques et financiers qu'il génère, tant sur le plan de création de richesses et d'emplois que sur le plan du développement économique.

Abstract:

Small and medium-sized enterprises represent a considerable part of the economic fabric of many countries, They play an essential role in economic prosperity, by contributing to the social, cultural and environmental capital of nations, small and medium-sized enterprises are characterized by financial fragility and to bridge the lack, the bank intervenes in the launch of their activities, however, it is not always easy to identify the financial needs and to adapt the appropriate assistance to them, because the factors which can influence the final outcome are as varied than unpredictable.

Bank financing of investment credits is the driving force in the launch of any creative project. The granting of loans is a management act of considerable scope, given the economic and financial stakes it generates, both in terms of wealth and job creation and in terms of economic development.

الملخص:

تمثل الشركات الصغيرة والمتوسطة الحجم جزءًا كبيرًا من النسيج الاقتصادي للعديد من البلدان، فهي تلعب دورًا أساسيًا في الازدهار الاقتصادي، من خلال المساهمة في رأس المال الاجتماعي والثقافي والبيئي للأمم، وتتميز الشركات الصغيرة والمتوسطة بالهشاشة المالية وجسر نقص، يتدخل البنك في إعادة إطلاق أنشطته، ومع ذلك، ليس من السهل دائمًا تحديد الاحتياجات المالية وتكييف المساعدة المناسبة لها، لأن العوامل التي يمكن أن تؤثر على النتيجة النهائية متنوعة وغير متوقعة.

يعتبر التمويل المصرفي لائتمانات الاستثمار القوة الدافعة لإطلاق أي مشروع إبداعي. منح القروض هو عمل إداري واسع النطاق، بالنظر إلى المخاطر الاقتصادية والمالية التي يولدها، سواء من حيث الثروة وخلق فرص العمل أو من حيث التنمية الاقتصادية.